

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 746

31 MARS 2000 - 150 Francs CFA

12 MARS 2000 : JOURNÉE DU PARDON
Messe solennelle en la basilique Saint-Pierre
présidée par le Pape Jean-Paul II

PARDONNER ET DEMANDER PARDON

Dans la matinée du dimanche 12 mars 2000, premier dimanche de Carême, a eu lieu dans la basilique Saint-Pierre de Rome une célébration eucharistique pour la Journée du Pardon. Ce jour-là, toute l'Eglise était en prière autour du successeur de Pierre. Nous publions ci-dessous l'homélie prononcée par le Saint-Père à cette occasion :

1. « Nous vous en supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu. Celui qui n'avait pas connu le péché, Il l'a fait pécher pour nous, afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu » (2 Co 5, 20-21).

Ce sont des paroles de saint Paul, que l'Eglise relit chaque année, le mercredi des cendres, au début du Carême. Au cours du carême, l'Eglise désire s'unir de façon particulière au Christ, qui, mu intérieurement par l'Esprit Saint, entreprit sa mission messianique en se rendant dans le désert et là, jeûna pendant quarante jours et quarante nuits (cf. Mc 1, 12-13).

Au terme de ce jeûne, il fut tenté par Satan, comme le rapporte de façon synthétique, dans la liturgie d'aujourd'hui, l'évangéliste Marc (cf. l. 13). Mathieu et Luc, au contraire, évoquent plus amplement ce combat du Christ dans le désert et sa victoire définitive sur le tentateur : « Retire-toi, Satan ! Car il est écrit : c'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte » (Mt 4, 10).

Celui qui parle ainsi est Celui « qui n'avait pas connu le péché » (2 Co 5, 21), Jésus, « le Saint de Dieu » (Mc 1, 24).

2. « Celui qui n'avait pas connu le péché, Il [Dieu] l'a fait pécher pour nous » (2 Co 5, 21). Il y a peu de temps, nous avons écouté cette affirmation surprenante de l'apôtre. Que signifient ces paroles ? Elles semblent un paradoxe, et effectivement, elles le sont. Comment Dieu qui est la sainteté même, a-t-il pu « faire pécher » son Fils unique envoyé dans le monde ? Et pourtant, c'est précisément

ce que nous lisons dans le passage de la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens. Nous nous trouvons face à un mystère : mystère à première vue déconcertant, mais inscrit en lettres claires dans la Révélation divine.

Déjà dans l'Ancien Testament, le Livre d'Isaïe en parle avec une prévoyance inspirée dans le quatrième chant du Serviteur de Yahvé : « Tous, comme des moutons, nous étions errants, chacun suivant son propre chemin, et Yahvé a fait retomber sur lui nos fautes à nous » (Is 53, 6).

Le Christ, le Saint, tout en étant absolument sans péché, accepte de prendre sur lui nos péchés. Il accepte

pour nous racheter ; il accepte d'assumer nos péchés, pour accomplir la mission reçue du Père, qui — comme l'écrit l'évangéliste Jean — « a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui [...] ait la vie éternelle » (Jn 3, 16).

3. Face au Christ qui, par amour, a assumé nos fautes, nous sommes tous invités à un profond examen de conscience. L'un des éléments caractéristiques du grand Jubilé réside dans ce que j'ai qualifié de « purification de la mémoire » (Bulle Incarnationis mysterium, n. 11). Comme Successeur de Pierre, j'ai demandé que « en cette année de miséricorde, l'Eglise, forte de la sainteté qu'elle reçoit de son Seigneur, s'agenouille devant Dieu et implore le pardon des péchés passés et présents de ses fils » (ibid.). Ce premier dimanche de carême m'a semblé une occasion propice afin que l'Eglise, recueillie spirituellement autour du Successeur de Pierre, implore le pardon divin pour les fautes de tous les croyants. Pardonnons et demandons pardon !

Cet appel a suscité dans la communauté ecclésiale une réflexion approfondie et utile, qui a conduit à la publication, ces jours derniers, d'un document de la Commission théologique internationale, intitulé : « Mémoire et réconciliation : l'Eglise et les fautes du

(Lire la suite à la page 10)

LA MISSION DU MÉDECIN : SERMENT D'HIPPOCRATE OU SINÉCURE

Les grandes puissances s'efforcent à convaincre les gouvernements des pays en voie de développement d'accepter, bon gré mal gré, leur stratégie de développement basée sur la politique de la limitation systématique des naissances et de l'avortement. L'on parle souvent de la « Santé de la reproduction ». Parmi les causes qui ont milité en faveur de l'établissement des mesures contraceptives, il importe de noter les causes d'ordre interne et les causes d'ordre externe. Du point de vue interne, on note l'instinct de conservation exacerbé et exalté par l'esprit de consommation. En réalité, c'est la recherche d'un certain bien-être matériel à moindre coût. L'homme moderne sous l'inspiration de la prétendue victoire de PROTAGORAS : « l'homme est la mesure de toute chose »

veut se donner une liberté illimitée. Du point de vue externe, il faut remarquer la peur d'une certaine famine dont souffrirait l'humanité à cause de l'épuisement des ressources naturelles de la planète. Inquiets de la démographie galopante des pays du Tiers-monde qui ne les rassure pas, les pays nantis craignent de ne pouvoir maintenir leur niveau de vie s'ils devaient partager d'une manière ou d'une autre leurs biens matériels acquis avec eux. Pour apporter une réponse à leur inquiétude, ils se proposent d'assurer le bien-être de la famille, l'égalité entre l'homme et la femme, la liberté de la femme de disposer de son corps en préconisant l'utilisation massive des méthodes contraceptives et, en cas d'échec, le

(Lire la suite à la page 6)

« ILLOGIQUE ÉGLISE » : HALTE AU TOTALITARISME

(Contribution au débat sur 'Santé de la reproduction')

J'ai pu lire dans le quotidien « Le Matinal » N° 647 du vendredi 24 mars courant, dans la rubrique « Façon de voir », un « brillant » article intitulé « Illogique Église ». Il s'agit en réalité d'un plaidoyer du programme de santé de la reproduction ; mais un plaidoyer qui plûtôt est un contrepied maladroit de la lettre de la Conférence Episcopale du Bénin, « Ne laissons pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre ». Puisque comme une

(Lire la suite à la page 10)

ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉNIN : QUAND LA COUR TOISIE DÉSERT LE FORUM

Depuis peu, à l'Assemblée nationale du Bénin, il ne se passe plus de séances plénières sans invectives. Plus aucun camp n'échappe à ce nouveau « virus » qui gangrène l'institution parlementaire.

Que ce soit du côté des députés de l'opposition ou de ceux de la mouvance, chacun y va de son inspiration et de son imagination. Le passage des membres du

(Lire la suite à la page 2)

AL'ÉCOUTEDUPAPE



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LE FOOTBALL BÉNINOIS TOUJOURS AGONISANT

Décidément le sport roi, n'est pas au bout de ses peines au Bénin. Après moult péripéties depuis le 14 mai 1999, et l'élection réussie des membres du comité national de la Fédération béninoise de Football (FBF) le 04 mars 2000, on aurait pensé le football remis sur les rails. Erreur ! La FIFA, dans un fax daté du 24 mars 2000 envoyé à la commission de restructuration de football, rejette le bureau élu de la FBF que dirige François Comlan. Mieux, ne reconnaissant pas la FBF du Bénin, la FIFA suspend notre pays de toutes ses activités. Tollé général, consternation, amertume et colère au sein de la population béninoise en général et plus particulièrement au sein du milieu sportif. Le président de la commission de restructuration de football, M. Marius Francisco n'a pas caché sa surprise d'autant que selon lui, toutes les opérations qui ont conduit à l'élection du comité national de football le 04 mars dernier ont été menées dans l'ordre et la discipline, conformément d'abord aux textes qui régissent le sport au Bénin, ensuite aux statuts et règlements intérieurs de la fédération tels qu'ils ont été votés le 29 décembre 1999. À en croire Marius Francisco, une lecture croisée du fax envoyé par la FIFA insinuerait la reprise des élections des membres du comité national de la Fédération béninoise de football du Bénin. Car la FIFA n'aurait jamais accepté l'élimination de certains candidats qui se sont manifestés pour faire partie du bureau national de la FBF.

Et comme la raison du plus fort est toujours la meilleure, la conséquence immédiate de la décision de la FIFA est la démission collective du bureau élu de la Fédération béninoise de football. Mardi 28 mars 2000, les membres de la commission de restructuration de football désignés par la Fédération internationale de football a dû tenir une réunion de crise. À l'issue de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

— l'assemblée générale électorale sera convoquée à nouveau dès que les représentants de la FIFA et de la CAF pourront se rendre à Cotonou ;

— l'élection aux différents postes du comité de la FBF sera ouverte à tous les candidats conformément aux directives de la FIFA.

Du coup, l'institution internationale de football a mis de l'eau dans son vin en levant dès le mardi soir et de façon provisoire, la suspension qui pesait sur le football béninois. Ainsi, les dragons football club, le Mogas 90 et même l'équipe nationale pourront participer aux compétitions internationales dans lesquelles ils sont emballés.

Au demeurant, le jeu de ping-pong auquel est soumis le football béninois est assez dommage et regrettable. Depuis le 14 mai 1999, le sport roi patauge au bon

vouloir de quelques individus. Près d'un an sans comité exécutif national de la Fédération béninoise de football. Et avec les nouvelles tournures que prend la situation, le bout du tunnel n'est pas aussi évident que ça. En vérité, les responsabilités sont partagées dans cette situation de pourrissement dans le secteur footballistique du Bénin. D'abord, il faut reconnaître que la commission de restructuration de football de Marius Francisco a failli sur certains points. Sinon comment comprendre qu'il ait pu s'entêter pour organiser les élections le 04 mars 2000 au lieu du 18 comme le proposait la FIFA afin de permettre aux délégués de cette institution suivre le déroulement desdites élections ? Surtout que les arguments développés par le président du comité de restructuration de football et selon lesquels il était préoccupé à laisser un peu de temps au bureau élu pour préparer le lancement de l'équipe nationale Bénin dans les préliminaires de la mondiale 2000 ne sont pas des plus convaincants. La précipitation et l'agitation, voilà où ça conduit. Qu'aurait-on à perdre en attendant le 18 pour éviter toutes contestations ? Ensuite, certains citoyens du milieu sportif vraisemblablement peu soucieux du développement du football, voyant leur ascension bloquée, et sentant du coup en péril leurs intérêts personnels et égoïstes font feu de tout bois pour maintenir perpétuellement le football béninois dans une situation de crise. Usant des relations personnelles qu'ils entre-

tiennent avec des responsables de la FIFA. Ces compatriotes font parvenir à cette institution des messages parallèles à ceux du président de la commission de restructuration. Tout ceci pour aboutir à la situation à laquelle on est parvenu aujourd'hui. Enfin, le troisième niveau de responsabilité, de toute évidence, est au niveau de la FIFA. En effet, l'acharnement de l'institution internationale face au dossier du Bénin frise un peu l'hypocrisie et le dilatoire. Et on comprend avec le dernier fax envoyé par la FIFA, que la raison des sanctions est bien ailleurs qu'on ne le croyait. Vraisemblablement le diktat de la FIFA a pour souci de voir les serveurs de ses intérêts égoïstes, tels des affamés invétérés de sinécure, à la tête du comité exécutif national de la Fédération béninoise de football. Un jeu auquel s'adonne avec un vilain plaisir certains de nos compatriotes qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'apatrides.

Les acteurs du football et généralement tous les Béninois doivent se convaincre aujourd'hui que le football est un précieux instrument de développement. Dès lors, il est impérieux de serrer les coudes entre tous les acteurs pour éviter le suicide vers lequel on le conduit peut-être inconsciemment.

Alain Sessou

ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉNIN : QUAND LA COUR TOISIE DÉSERT LE FORUM

(Suite de la première page)

gouvernement devant l'Assemblée nationale à l'occasion des séances d'interpellation, des questions écrites ou orales avec ou sans débats devient pour des députés un moment privilégié de débâter sur leurs hôtes.

Ainsi, l'opposition ne rate aucune occasion — et dans tous les débats — pour rappeler à temps et à contre-temps le passé douloureux du PRPB, ses 600 mil-

liards de dettes, l'histoire des 10 millions de F CFA relatifs à la santé de Mme Rosine Soglo, la mort de la filière coton, la question des 70 milliards de F CFA liée à la moralisation de la vie publique, etc. Et pour y parvenir, injures, tribulations, attaques verbales virulentes et personnelles sont les moyens choisis par les tenants de cette nouvelle méthode de travail.

Du côté de la mouvance, on ne lésine pas non plus sur les mots ou expressions pour marquer des coups à l'adversaire.

Des poses de premières pierres fantômes (sans avoir bouclé les financements) du temps du président Soglo en 1996, des vols de matériels de bureaux et d'ordinateurs suite à la défaite de celui-ci à l'élection présidentielle de 1996 sont ici les chefs d'accusation. Des rappels qui ont amené un député de la mouvance à dire que : « si en avril 1996 le régime actuel avait fait l'état des lieux, il y a des gens qui auraient dû se cacher pendant cinq ans avant de parler... ».

Le comble a lieu au cours des séances de questions orales ou écrites. Moments privilégiés pour opposition et mouvance de procéder à des démonstrations de forces verbales. Ici, des députés, notamment ceux de l'opposition, n'hésitent point à traiter le gouvernement de ivre, de bande de mafieux et de malfaiteurs, et des ministres, de canailles, de vautours, et de bavardes... Il en est de même du côté de la mouvance où l'on a plus froid aux yeux pour traiter ses collègues et même des membres du bureau de l'Assemblée de trafiquants, de magouilleurs et de spécialistes d'intrigues. Et tout ceci sous les projecteurs des médias.

C'est le triste spectacle auquel les députés habituent désormais leurs man-

dants. Et l'on se demande si l'hémicycle doit signifier terrain de règlement de compte ?

Car il est difficile de comprendre par exemple que sur un simple dossier de ratification, des députés en arrivent à se noyer dans des injures et dans des grossièretés, laissant de côté tout débat de fond, tout débat d'idée, pour finalement adopter ledit texte à l'unanimité.

Dans ce contexte, n'est-on pas tenté d'affirmer à la suite du ministre de la culture et des communications que « lorsque dans un parlement on devient grossier et ordurier, lorsqu'on écume de la haine, ce n'est plus la démocratie, c'est l'animalité qui triomphe ? » Et c'est dommage que le Parlement béninois en soit arrivé là. Tant il est vrai qu'on peut légiférer et contrôler l'action du gouvernement sans recourir à des violences verbales qui, à terme, risquent d'être fatales pour la démocratie du pays.

Les députés doivent se préoccuper dans leurs débats, de l'éducation de la postérité en vue d'un avenir meilleur pour la démocratie du Bénin.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépot légal n° 896

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Ami : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Guinée : 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 7.560 F CFA

- Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.480 F CFA 94,80 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

MALAISE AU CHD DE NATITINGOU

Le centre hospitalier départemental de Natitingou est plongé depuis quelques mois dans de multiples crises qui ont pour conséquence immédiate la paralysie partielle des activités techniques du centre. Le malaise social qui affecte actuellement le CHD, aurait pour origine, les mesures de suspension prises par le ministre de la santé à l'encontre du directeur du centre et l'un de ses agents pour, semble-t-il, mauvaise gestion.

Jugeant assez sérieuse, la situation qui prévalait, le préfet de l'Atacora, M. Edouard André Ouin-Ouro a fait tenir une réunion du conseil d'administration du centre, le mardi 21 mars dernier à Natitingou. Pour le préfet cette rencontre devait permettre à l'administration préfectorale d'avoir des informations sur le fonctionnement du CHD et celui de son conseil d'administration. Selon les autorités locales, les problèmes qui secouent le CHD à l'heure actuelle sont liés à la gestion financière et au comportement de certains agents.

Toutefois, cette appréciation ne fait pas l'unanimité. À preuve, un représentant des sages et notables de Natitingou a qualifié d'arbitraire la mesure de suspension du directeur du CHD.

Le préfet de l'Atacora ne laissant point entamer sa détermination à sortir le CHD de la crise a exigé que tous les agents qui sont suspendus passent service au plus tard le vendredi 31 mars 2000 en attendant des voies de recours par les mis en cause.

Il a invité le directeur départemental de la santé à le tenir informé au fur et à mesure de toutes nouvelles situations.

En tout état de cause, il a déploré cette grave crise qui perdure au CHD de Natitingou et dont les victimes innocentes a-t-il souligné, sont les populations.

ATLANTIQUE - LITTORAL

LANCEMENT DE LA JOURNÉE MENSUELLE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Des citadins exposés en permanence aux nuisances sonores, aux poussières corrosives, aux vapeurs acides, aux gaz d'échappement toxiques. On peut déplorer les mêmes méfaits pour Cotonou, la capitale économique du Bénin. Selon certaines études, Cotonou ne serait pas loin du peloton de tête des villes les plus polluées de la sous-région, notamment par les gaz d'échappement.

C'est pour tenter de renverser cette tendance, pleine de risques pour la santé des populations que les pouvoirs publics ont institué la journée mensuelle pour un environnement sain. Cette journée s'est effectivement déroulée le samedi 25 mars dernier sur toute l'étendue du territoire national. Les Cotonou qui ont emprunté certaines grandes artères de la ville ce samedi-là, ont pu constater qu'à des carrefours déterminés, il s'effectuait un contrôle des gaz d'échappement. Six différents carrefours avaient été retenus à cet effet. L'opération de contrôle était menée avec tout le sérieux possible par des équipes de la Police sanitaire et de la Police environnementale sous l'œil vigilant du ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme M. Luc Gnacadja qui présidait le lancement officiel de la journée

mensuelle pour un environnement sain. À cette occasion, on notait également la présence de la représentante-résidente de l'OMS au Bénin, Dr Solange Béatrice Kouo-Epah venue apporter le soutien de son institution à la campagne pour un environnement sain initiée par les autorités béninoises.

L'opération de contrôle des gaz d'échappement a porté pour la circonstance, sur un lot de véhicules et engins à deux roues. Les résultats, obtenus sont à l'analyse, assez révélateurs à bien des égards. Au nombre des gaz polluants, existant dans notre pays, c'est surtout l'oxyde de carbone dégagé par les pots d'échappement des véhicules qui est très nocif pour la santé humaine.

Le seuil qui ne présente pas de danger est de 0 à 2%. Or les chiffres relevés lors du contrôle ont fait apparaître des "records" qui varient entre 2 et 7% et parfois même sont largement supérieurs à 10%.

Ce que le commun des citoyens béninois ne sait pas, c'est que ces polluants peuvent provoquer des troubles respiratoires, des affections cardio-vasculaires, rénales et osseuses, le cancer des poumons, la bronchite chronique etc.

Il faudra donc persévérer dans les actions de sensibilisation, surtout en direction des conducteurs de véhicules.

BORGOU-ALIBORI

L'ACCÈS À L'EAU POTABLE : UN PROBLÈME CRUCIAL

La journée mondiale de l'eau a été célébrée le mercredi 22 mars dernier. Mais la bataille de l'eau lancée, il y a de cela huit ans, n'apparaît-elle pas de jour en jour comme une partie perdue à l'avance, du moins pour certains pays? Sinon comment comprendre que des voix se soient élevées récemment dans les pays industrialisés pour contester l'idée pourtant largement partagée de considérer l'accès à l'eau comme un droit fondamental de l'être humain?

Décidément, les inégalités dans le monde ne souffrent d'aucun compromis de la part de ceux qui s'estiment en position de force. Jugez-en : un Africain consomme en moyenne 30 litres d'eau par jour, là où un Européen en consomme 200 et un Américain 600...

Le Bénin, n'est pas resté en marge de la célébration de la journée mondiale de l'eau. Dans tous nos départements les autorités locales ont organisé diverses manifestations pour marquer l'événement. L'occasion a permis de faire l'état des lieux en ce domaine. La situation sur ce plan n'incite guère à l'optimisme. Comment donc vit-on ce problème dans certaines régions du Bénin?

Dans la région Borgou-Alibori pour ne citer que cet exemple, on dénombre aujourd'hui quelques 596 forages positifs dont 583 équipés de pompes, 696 puits et adductions d'eau villageoises.

Malgré la mise en place de ces nombreux points d'eau villageois, par différents projets, notent les observateurs, la question d'approvisionnement en eau potable demeure cruciale dans le Borgou et l'Atacora. Actuellement, 800 demandes sont déposées auprès des services régionaux de l'Hydraulique alors que le projet PADEAR (projet d'appui au développement des activités rurales) ne peut réaliser que 400 ouvrages.

Au-delà de cette vue partielle de la situation, les besoins réels en eau potable sont estimés à près de 3.400 points d'eau sur la base d'une population rurale de 841.815 habitants avec un ratio équivalent à un point d'eau pour 250 habitants.

Il apparaît clairement que la problématique de l'accès à l'eau pour tous, a des enjeux tels que notre pays ne peut prétendre pouvoir maîtriser la situation tout seul.

Lorsque d'aucuns vont jusqu'à parler d'«d'or bleu», c'est à croire que l'eau en tant que "source de vie" n'est plus à la portée de qui le veut.

Le sujet est donc à méditer.

MONO - COUFFO

ATTEINDRE LES PERFORMANCES ASSIGNÉES À L'ÉCOLE

Une fois encore, l'éducation et la santé des populations, d'un département à un autre du pays, ont retenu l'attention des autorités compétentes.

Ainsi on a pu noter la visite que le ministre de l'Éducation et de la recherche scientifique M. Damien Zinsou Alahassa a effectuée le mardi 21 mars dernier dans la circonscription scolaire de Djakotomey (département du Couffo).

La visite a été marquée par de nombreuses étapes notamment : CEG Djakotomey, école primaire publique de Bétotchi, Sègbèhoué, Boto, Kanvihuoué, Hounghézanmey et Kpèla-djamey.

Des doléances pressantes concernant la vie des établissements de la circonscription scolaire de Djakotomey, il ressort quelques préoccupations majeures constantes : insuffisance de personnel enseignant, de salles de classes, de matériels didactiques.

Cette situation de pénurie et de précarité difficile à gérer même quand on est animé de la meilleure volonté du monde se vit cruellement sur le terrain. Le ministre ne pouvait rester indifférent à la vue de l'état des salles de classes en paille ou en terre battue.

M. Damien Zinsou Alahassa a alors assuré les populations des localités concernées que l'État prendra les dispositions nécessaires pour doter les sept établissements visités d'un module de tois classes qui sera construit sur financement du fonds belge. Pour bien montrer que les divers problèmes soulevés valaient bien le déplacement, le ministre de l'Éducation a remis un lot de matériels didactiques et d'équipements sportifs à chacun des établissements dont il a été l'hôte.

Enfin, la visite aura permis au ministre de l'Éducation de s'informer sur le terrain des problèmes rencontrés dans l'exécution du nouveau programme d'enseignement afin que soient recherchés les voies et moyens d'améliorer les performances du système éducatif béninois.

Par ailleurs, dans le même département du Couffo, la journée du jeudi 23 mars dernier n'était pas de toute quiétude d'esprit pour le ministre de la santé, Mme Marina d'Almeida-Massougbojdi. À Wapké (sous-préfecture d'Aplahoué) elle a en effet découvert avec amertume que tout un hameau comme Fontoué est paralysé par le ver de Guinée (dracunculose).

Notons que depuis 1997, on a assisté à une recrudescence de la maladie, ce que reflètent les chiffres ci-après : 52 cas en 1997, 28 cas en 1996, et 113 cas en 1999 et cette fois-ci dans le seul village de Wapké.

Le travail de surveillance et de traitement des mares a aussitôt repris à Wapké sur instructions du ministre de la santé.

OUEMÉ - PLATEAU

LE CONSEIL CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL SE PRONONCE SUR "VISION BÉNIN 2025"

Les conseillers et le personnel de commandement de l'Ouémé et du Plateau se sont prononcés le mardi 21 mars dernier sur les études nationales de perspectives à long terme vision Bénin 2025 au cours d'un atelier de restitution organisé à leur intention.

Selon le principal animateur de cet atelier de restitution, M. Jules Ahodékon, quatre simulations ou scénarios pourraient s'appliquer dans le cadre du projet Vision Bénin 2025. Mais a-t-il fait remarquer, le troisième cas de figure mérite une attention particulière. Il s'agit du scénario intitulé : "Le pays du bonheur partagé". Il combine un univers institutionnel de référence favorable, des déterminants sociaux du bien-être et des bases du développement durable.

L'image de ce scénario, a estimé l'animateur principal de l'atelier, permettra de construire en 2025, un Bénin solidaire à économie prospère et compétitive.

Après avoir écouté l'animateur, les conseillers et le personnel de commandement de l'Ouémé et du Plateau ont exprimé un certain nombre de préoccupations dans la mise en œuvre pour atteindre cet objectif.

ZOU - COLLINES

DES ÉQUIPEMENTS POUR LES FORMATIONS SANITAIRES

Quelques 8 véhicules 4x4, 8 postes télévidéo pour l'IEC (Information, éducation, communication), 70 motos pour hommes et dames, 41 tables d'accouchement et 150 bicyclette destinées aux agents communautaires des villages. Le tout d'une valeur globale 300 millions de F CFA environ.

Ainsi, se compose le lot de matériels que le ministre de la santé publique Mme Marina d'Almeida-Massougbojdi a remis le mardi 21 mars dernier à Abomey aux autorités sanitaires des départements du Zou et des Collines. Quand on sait qu'au bout du compte tous les départements auront bénéficié de dotation de tels matériels, les populations devraient en être reconfortées, et le gouvernement encouragé à poursuivre son action dans ce sens.

Et pour cause, l'amélioration des conditions sanitaires des populations ne passe-t-elle pas nécessairement par le renforcement des capacités des centres de santé? Grâce à une affectation conséquente de ressources humaines qualifiées et d'équipements médicaux performants...

La cérémonie de remise s'est déroulée en présence notamment du préfet du Zou, M. Barthélemy Dégouéon, de la représentante de l'OMS au Bénin et des responsables des formations sanitaires des 15 circonscriptions administratives.

Toujours dans le domaine de la santé, signalons que le volet communautaire de lutte contre les troubles dus à la carence en iode, était au centre d'un séminaire national qui s'est tenu du 22 au 24 mars dernier au siège du Carder-Zou à Bohicon. Une trentaine de spécialistes en alimentation et nutrition, agents des services sociaux de santé, enseignants et parents d'élèves ont pris part aux travaux de ce séminaire.

L'objectif visé à travers l'organisation de l'atelier était d'améliorer le niveau de connaissance des participants sur les TDCI et leur maîtrise des moyens de lutte.

Évariste Deylo

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

ALIMENT ORDINAIRE ICI, ALIMENT DE FAMINE LÀ

UNE HISTOIRE DE METS BÉNINOIS À BASE D'ÉPLUCHURES DE TUBERCULES D'IGNAME

Les quelques exemples précédents⁽¹⁾ ont montré la richesse de la République du Bénin en matière d'art culinaire. Des différences fondamentales apparaissent, de même que des nuances notables au sujet de mets comme ceux à base d'épluchures de tubercules d'igname⁽²⁾. Ici, elles permettent d'obtenir un mets consommé en toute saison ; là, un autre exceptionnellement apprécié en cas de difficultés de subsistance. Les méthodes culinaires d'approche sont cependant loin d'être semblables, à plus forte raison identiques⁽³⁾.

l'étuvée. Cuit, il est consommé avec de l'huile, notamment le beurre de karité, huile alimentaire traditionnelle dans la partie septentrionale de la République du Bénin.

Kanflefeu et Wasa-wasa sont des repas ordinaires consommés en toutes saisons tant que les pelures de tubercules d'igname sont disponibles. Tel n'est pas le cas au Sud du pays où celles-ci ne sont qu'exceptionnellement utilisées.

deux parties à base de pelures d'igname entre le Nord et le Sud. Autrement dit, il s'agit plus d'une simple coïncidence que d'un quelconque emprunt, dans un sens ou dans un autre. Des études ultérieures se chargeront de montrer comment dans chaque région, c'est-à-dire dans le Nord comme dans la moitié méridionale du pays, chacun de ces mets a pu se diffuser, à défaut d'une circulation Nord-Sud ou Sud-Nord.

CONCLUSION

En général jetées, les épluchures de tubercules d'igname sont tout juste bonnes pour les tas d'ordure ou l'alimentation des animaux domestiques, dans maints milieux béninois. Il y en a cependant bien d'autres où elles sont mises en valeur du point de vue de l'alimentation humaine, comme c'est le cas pour Kanflefeu, Wasa-wasa et Shèkpèwo : des mets partis en quelque sorte de peu de choses... des modèles d'ingéniosité facilement compréhensibles au sein d'une économie de précarité où l'on cherche à récupérer d'une manière ou d'une autre, tout ce qui peut l'être et où l'on évite de jeter ce dont on peut encore éventuellement se servir. Les épluchures de tubercules d'igname apparaissent ici, à divers titres, comme une précieuse denrée de récupération.

NOTES

(1) Consulter les livraisons les plus récentes de *La Croix du Bénin* depuis le mois d'octobre 1999.

(2) Curieusement, sans que l'on sache pour quoi, les épluchures de tubercules de manioc ne sont pas utilisées pour apprêter ces mets. Sont-elles impropres à des transformations alimentaires ? Ou seraient-elles de qualité inférieure à celle des épluchures d'igname ? Il est difficile de répondre actuellement à ces deux questions.

(3) Cet essai n'a été possible que grâce à nos propres investigations sur le terrain aussi bien dans le Nord du Bénin que dans la région méridionale. Des nombreuses personnes que nous avons interrogées, nous n'avons retenu que les noms de quelques-unes comme :

BANNI Saï, né vers 1930, cultivateur, quartier Tumbu à Ségbana.

FONNIN Mata, né vers 1907, cultivateur, quartier Shingawiya à Ségbana.

JENKIANWI BOMAN Ali, né vers 1944, cultivateur, quartier Shingawiya à Ségbana.

KITAU DAU Bio Guerra, né vers 1915, cultivateur, quartier Shingawiya à Ségbana.

NONDICHAO Bachalu, né vers 1936, ancien guide du musée d'Abomey, quartier Hèshito ou quartier Zongo à Abomey.

SIDI Orou Mamadu, né vers 1937, cultivateur, quartier Shingawiya à Ségbana.

SIN-O Séssali, né vers 1935, cultivateur, quartier Tumbu à Ségbana.

WOWA Saava, né vers 1919, cultivateur, quartier Tumbu à Ségbana.

(4) Étymologiquement, ce mot *boo* se décompose de la manière suivante : *kan* (pour *akan*) signifie cossètes ; *flèflè* (veut dire minces) et *ou* qui signifie pâte.

(5) Nous ignorons l'étymologie de ce nom très répandu au nord.

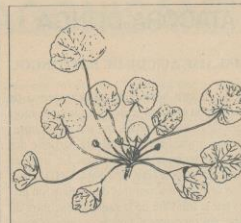
(6) Ce nom n'est pas non plus décomposable.

(7) Cette farine est appelée en fon *Shèkpèlinfin*.

A. Félix IROKO

PLANTES MÉDICINALES

CENTELLE D'ASIE, HERBE BOILEAU



Nom latin :	Centella asiatica.
Famille des :	apicées, ombellifères.
Français :	Écuille d'eau, Centelle d'Asie, Herbe boileau.
Fon :	Adadowe.
Gun :	Adado.
Yoruba - Nago :	Ewe Karo

DESCRIPTION

- * Petite plante herbacée rampante et parfois flottante en milieu inondé.
- * Petites feuilles en forme de rein, grossièrement dentées et disposées en rosette.
- * Fleurs verdâtres peu apparentes poussant à l'aisselle des feuilles.

ÉCOLOGIE

- * Sols riches et très humides.
- * Tolère une légère salinité
- * Forme des colonies denses sur les pelouses et le long des fosses humides.
- * Nécessite une humidité constante.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire du sud asiatique.
- * Réparti dans plusieurs pays d'Afrique, surtout en milieu péri-urbain.
- * Commune surtout en zone guinéenne.

CULTURE

- * Rarement cultivé sur le continent.
- * Reproduction essentiellement par stolon (tige rampante).
- * Récolter les jeunes plants à toute époque de l'année.
- * Replanter sur un sol riche, humide et ombragé.

COMPOSITION

- * Plante entière : sels minéraux, vitamines, mucilage, saponoside (triterpènes).

EMPLOI

PLAIES DE LA PEAU

- * Prendre une grosse poignée de feuilles fraîches (20 g).
- * Extraire le jus à l'aide d'un mortier ou pilon.
- * Appliquer sur les plaies de la peau.
- * Renouveler fréquemment pour activer la cicatrisation.

DIURETIQUE

- * Faire sécher trois plantes.
- * Prendre en décoction 1 tasse à trois reprises dans la journée.

ATTENTION !

- Aucune contre-indication jusqu'à ce jour.
- Il est possible que certaines variétés locales de la plante ne possèdent pas de principe actif.

A. L. (ENDA)

ALIMENT ORDINAIRE ICI

Il arrive que les tubercules d'igname soient pelés avant d'être mis à bouillir pour être consommés avec de l'huile, pilés pour être transformés en pâte ou découpés en petits morceaux ou en petites tranches pour être frits dans de l'huile. Dans certains milieux béninois, les épluchures d'igname étaient jetées ou données à manger aux animaux domestiques. Elles n'y servent en fait à rien d'autre, contrairement à certaines régions où, d'ordinaire ou de façon circonstancielle, elles sont transformées selon plusieurs procédés pour être ensuite consommées. Cette transformation est dans le Nord du pays une réalité multiforme qui donne lieu à deux plats si différents l'un de l'autre qu'on a du mal à croire qu'ils ont la même origine. Nos enquêtes ont surtout porté sur ces derniers en pays *boo* où ces plats sont appelés respectivement : Kanflefeu et wasa-wasa.

Le Kanflefeu⁽⁴⁾ ou pâte de cossètes minces d'igname, s'obtient de la manière suivante : la partie extérieure des épluchures est raclée et jetée. Les épluchures sont ensuite mises à bouillir dans l'eau pour quelques minutes, juste le temps de les débarrasser de leur goût naturellement amer. Elles sont ensuite séchées, pilées au mortier, réduites en farine à la meule huer ou au moulin aujourd'hui. Cette farine tamisée donnera une pâte après avoir été malaxée dans de l'eau chaude. Le kanflefeu est prêt. Il ne reste plus qu'à le consommer comme n'importe quelle pâte, avec n'importe quelle sauce.

Wasa-wasa⁽⁵⁾ est le second plat à base d'épluchures de tubercules d'igname. Il a toujours été connu sous ce nom depuis ses origines dans maintes autres régions du Nord du pays. Il se prépare de la façon suivante, toujours à partir de la farine d'épluchures d'igname, farine qui sert aussi à apprêter le kanflefeu. On l'asperge légèrement d'eau et on la remue dans un récipient jusqu'à ce qu'elle forme des sortes de grains présentant vaguement un air de famille avec ceux du couscous. Une marmite contenant de l'eau est placée sur le feu. Au-dessus est mis un récipient sans fond sur lequel est posé un couvercle dont la partie convexe est tournée vers le haut ; avec de la cendre mouillée, on bouche l'espace fin qui sépare le couvercle de terre cuite du vase sans fond sur lequel il est posé afin que la vapeur provenant de l'eau de la marmite chauffée ne s'échappe par cette fente. La farine mouillée est versée dans le couvercle et celui-ci recouvert par un autre couvercle de terre cuite. La marmite chauffée, l'eau se met à bouillir et le couscous cuit à l'étuvée. À mi-chemin de la cuisson, celui-ci est vidé dans un récipient et rincé à l'eau propre qui devient blanchâtre ; cette dernière jetée, le couscous est remis dans le même dispositif culinaire initial et à nouveau chauffé à

ALIMENT DE FAMINE LÀ...

La transformation alimentaire des épluchures d'igname n'est pas une pratique nutritionnelle courante dans la moitié méridionale du pays. Elle n'intervenait que comme une stratégie de survie destinée à trouver une solution ou un palliatif à des crises de subsistance, si fréquentes durant la période précoloniale et même jusqu'à l'arrivée du colonisateur. Autrement dit, c'était à un aliment de substitution en temps de disette ou de famine que donnait lieu l'exploitation à des fins alimentaires des épluchures d'igname. À l'étape actuelle de nos recherches, nous avons constaté que cette exploitation n'a pas été aussi variée que celle précédemment évoquée dans la première partie de cet essai. En outre, la zone couverte par cet aliment, restreinte, ne concerne, à notre connaissance, que le pays fon (Abomey et sa région) et celui des îles plus au Nord (localités de Sheti, Dumè, Njman, Njaoku, etc.), de la région de Savalu. En effet, nos investigations ne nous ont livré pour le moment qu'un seul plat à base d'épluchures de tubercules d'igname.

Il s'agit d'une pâte autrement et plus simplement apprêtée que le kanflefeu. Mises à sécher au soleil sans aucun traitement préalable, les épluchures séchées ou Shèkpè⁽⁶⁾ comme les appellent les Fon, sont ensuite pilées et réduites en farine⁽⁷⁾. Cette dernière sera apprêtée comme pâte dans de l'eau chaude, exactement comme le kanflefeu, et consommée de la même façon. Cette pâte est appelée Shèkpèwo, ou pâte de Shèkpè. Sa qualité est nettement inférieure à celle du kanflefeu car les épluchures d'igname dont elle est issue ont été utilisées telles quelles, sans qu'elles aient été débarrassées de leur fine enveloppe par raclage et de leur amertume par l'eau chaude. Ce manque d'attention pour la qualité du mets n'est-il pas dû à sa vocation de nourriture des temps difficiles où les gens affamés n'ont pas le temps de rechercher l'agréable dans sa consommation destinée seulement à remplir le ventre. C'est sans doute cette raison qui explique que, née par la force des choses de la famine, Shèkpèwo n'ait pu survivre au laps temps que durent les famines. Il n'est pas surprenant qu'en dehors des dépositaires des sources orales, le Shèkpè et sa pâte aient disparu de la mémoire collective après avoir déserté l'ordinaire des populations.

La grande question au sujet de ces trois mets et de bien d'autres demeure cependant celle de la datation. Si le Shèkpèwo est apparu au cours de l'une des famines de la première moitié du XX^e siècle, les deux autres mets, beaucoup plus anciens, sont cependant difficiles à dater avec précision : les informateurs se contentent seulement de dire : « ils sont très anciens », formule récurrente et bien vague, qui ne nous apporte rien de précis en matière de tentative de datation.

Il est cependant acquis qu'il n'existe aucune migration de procédés culinaires au sujet des

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 2 / 2000

1	2	3	4	5	6	7	8	9
13	+	a	=	—	—	—	—	10
—	+	—	—	+	—	—	—	2
d	—	—	—	+	—	—	—	b
=	—	=	=	=	=	=	=	4
+	—	=	12	—	=	—	—	5
+	—	—	+	x	—	—	—	6
+	—	—	—	—	—	—	—	7
=	—	=	=	=	=	=	=	8
10	+	c	=	—	—	—	—	4

$$\text{soit } \frac{b+2}{b-6} = \frac{c+6}{c-2} \Rightarrow c = b-4$$

Cela conduit au tableau B ci-dessous

1	2	3	4	5	6	7	8	9
13	+	a	=	—	—	—	—	10
—	+	—	—	+	—	—	—	2
d	—	—	—	+	—	—	—	b
=	—	=	=	=	=	=	=	4
+	—	=	12	—	=	—	—	5
+	—	—	+	x	—	—	—	6
+	—	—	—	—	—	—	—	7
=	—	=	=	=	=	=	=	8
10	+	c	=	—	—	—	—	4

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

- Montrer que :
- * c s'exprime très simplement en fonction de b.
- * e a une valeur imposée. Laquelle ?
- * b ne peut prendre que les valeurs 8 et 9.
- * la valeur de d est liée à celle de b ; celle de a est liée à celle de d.

— Combien de solutions ce jeu comporte-t-il ?

RÉSOLUTION

— Complétons le tableau en effectuant les opérations et en utilisant les lettres imposées : nous obtenons le tableau A ci-après.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
13	+	a	=	13	—	a+3	=	10
—	+	—	—	+	—	—	—	2
d	—	—	—	a+1	—	b-a	=	b
=	—	=	=	=	=	=	=	4
13-d	+	d-1	=	12	—	b+2	=	10-b
+	+	+	+	x	—	—	—	6
d-3	+	c-d	=	c-2	—	c	=	b-6
=	=	=	=	=	=	=	=	8
10	+	c	=	10	—	c+6	=	4

— Relation entre b et c et valeur de e

La 7^{ème} colonne donne : $e(b+2) = c+6$.La 9^{ème} ligne donne : $e(b-6) = c-2$.La 7^{ème} colonne et la 9^{ème} ligne de ce tableau montre que $c=1$

Les solutions ne dépendent plus que de trois paramètres : b, d et a. Encadrons-les en commençant par b.

La 7^{ème} ligne indique $b-6 \geq 1 \Rightarrow b \geq 7$ et la 9^{ème} colonne : $10-b \geq 1 \Rightarrow b \leq 9$. Ainsi : $7 \leq b \leq 9$; relation (1).Valeurs de d : La case (7-1) impose $d-3 \geq 1$ soit $d \geq 4$ et la case (7-3) : $b-d-3 \geq 1$ soit $d \leq b-4$; donc on a : $4 \leq d \leq b-4$; relation (2).Valeurs de a : La case (3-3) donne $d-a-1 \geq 1$ soit $a \leq d-2$; relation (3).

Conclusion : À une valeur donnée de b correspondent certaines valeurs de d et de a remplissant les conditions (2) et (3).

Mais la relation (2) introduit une nouvelle condition sur b : en effet elle indique $4 \leq b-4$ soit $b \geq 8$. Et avec la relation (1) il vient $b=8$ ou $b=9$.Cas $b=8$: alors $b-4=4$ et (2) donne $d=4$. Et la relation (3) indique que a peut valoir 0 ou 1 ou 2 ; $d=4, a=1$ ou 2 , ce qui fournit deux solutions.Cas $b=9$: alors $b-4=5$ et $d=4$ ou 5 d'après (2). Et (3) impose : pour $d=4, a=1$ ou $a=2$: 2 solutions ; pour $d=5, a=1$ ou $a=2$ ou $a=3$: 3 solutions.

Le nombre de solutions au total est de sept. Trouvez-les !

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU
LES MOTS CROISÉS N° 7

paru dans notre livraison n° 745 du 17 / 03 / 2000.

HORIZONTALEMENT

— I. Chicanerie. — II. Ramonés.
Mn. — III. ORP. Apt. — IV. Quenouille.
— V. Ustensile. — VI. Epulie. Étu. —
VII. Mte. Aes. — VIII. Oculaires. — IX.
Res. Lee. — X. Tae. Tse. Son.

VERTICALEMENT

— 2. Haruspices. — 3. Impétueuse.
— 4. Col. Nel. — 5. Antonina. — 6. Né.
Use. Ile. — 7. Es. Li. Are. — 8. Allégées.
— 9. Implexes. — 10. Ente. As. En.

ET VOTRE REABONNEMENT

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos de coup (COUP).

On écrit : monter le coup (COUP) et non monter le cou (COU). On dit aussi des coups de mains (COUPS), des coups de poing (COUPS). Quand il s'agit de l'arme : coup-de-poing, l'expression prend deux trait d'union.

Selon l'Académie, à tous coups s'écrit au pluriel. Cependant à tout coup au singulier est admis.

Tout à coup, tout d'un coup, sans trait d'union. Tout à coup ; soudain, subitement — tout d'un coup, d'un seul coup, en une seule fois.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe contenir, du latin continere.

En parlant d'une chose, contenir c'est avoir en soi. Contenir une substance, renfermer, comporter, être composé de... Le contenant, c'est l'emballage, le récipient, la caisse, la boîte, la corbeille, la malle ou la valise.

Contenir c'est aussi avoir une certaine capacité : contenir tant de litres ou tant de places. On dit aussi, en parlant d'un terrain, qu'il contient tant de mètres carrés, d'ares ou d'hectares. Il s'agit alors d'étendue, de superficie, ou de surface. On dit aussi une aire (AIRE).

Tenir dans certaines limites c'est contenir... contenir une foule, l'empêcher d'avancer ou contenir une émotion, une colère, une joie, c'est la réprimer, la refouler ou l'étouffer.

Enfin, se maîtriser, se dominer, se modérer c'est également se contenir.

"Une seule tête ne contient pas toute la sagesse du monde", dit une sentence.

DES MOTS À DEVINER

Le verbe macler (MACLER) signifie-t-il :

— brasser le verre en fusion ?

— faire un travail sans soin ?

— ou frotter rudement avec quelque chose de dur ?

Réponse : Brasser du verre en fusion c'est macler (MACLER).

Ne pas confondre, évidemment, avec bâcler : travail sans soin ou raler : frotter rudement.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe correspondre, du latin correspondere.

Être en rapport de conformité c'est correspondre, concorder, s'accorder ou représenter. On dit : correspondre aux désirs, ne correspondre à rien ou correspondre exactement : coïncider, convenir, équivaloir.

Toute une série de noms évoquent la correspondance : rapport, concordance, réciprocité, conformité, ressemblance, analogie, etc.

Avoir des relations, des communications c'est aussi correspondre avec quelqu'un : échanger des lettres, avoir des relations épistolaires ou écrites.

En parlant des lieux, on dit qu'ils communiquent, ce sont des moyens de communication tels : chemins, routes, rues, passages, ponts, galeries ou couloirs.

La correspondance c'est également les lettres, le courrier, les chroniques et les reportages.

"Bien des gens sont comme des horloges qui ne correspondent pas, elles indiquent une heure et en sonnent une autre", dit un proverbe chinois.

JEU DE MOTS

C'est un poème d'autrefois.

C'est un acte répréhensible.

Et on le trouve notamment chez les brebis.

Trois homonymes... lesquels ?

Réponses :

Poème d'autrefois : lai (LAI).

Acte répréhensible : un acte laid (LAID).

On le trouve chez les brebis : le lait (LAIT).

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le tabac et ses différents noms.

Le tabac a été introduit en Europe par les Espagnols au milieu du XVI^e siècle. Ils l'avaient rapporté de Haïti où ce mot désignait soit le tuyau de bambou servant à l'inhalation de la fumée soit une sorte de cigare.

Au XVII^e siècle, le vocabulaire français accueillait le mot tabac pour remplacer le nom pétun, employé par les Indiens du Brésil.

Mais le tabac a eu d'autres appellations. En effet, Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal, en avait envoyé un plant à la reine Catherine de Médicis qui l'adopta comme remède à toutes sortes de maux. Nous sommes à la fin du XVI^e siècle et le tabac est nommé : herbe à Nicot, nicotiane, herbe à la reine ou "catherinaire".

Tous ces noms ont disparu peu à peu du vocabulaire français, un seul est resté : le nom tabac, qui avait été introduit par les Espagnols. De Nicot est dérivé : nicotine.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Ethno est un élément du grec ethnos, peuple.

À ce propos, des mots nouveaux sont apparus dans le vocabulaire français. Il y a une vingtaine d'années : l'ethnocentrisme, cette tendance à privilégier le groupe social auquel on appartient ; l'ethnomusicologie, l'étude des formes musicales des groupes humains ; l'ethnopsychologie, l'étude des caractéristiques psychiques des collectivités, et enfin plus près de nous, dans les années 90, le verbe ethniciser, donner un caractère ethnique à quelque chose et enfin le nom ethnicité, caractère de ce qui est ethnique.

NATION

LA MISSION DU MÉDECIN : SERMENT D'HIPPOCRATE OU SINÉCURE

(Suite de la première page)

recours systématique à l'avortement. Afin de réaliser un tel objectif, le personnel de santé est mis à contribution.

Quel serait donc le rôle irremplaçable du médecin dans cette gigantesque entreprise macabre conçue pour dominer les populations du Tiers-monde et en particulier celles du Bénin ?

I — LE MÉDECIN ET LE SERMENT D'HIPPOCRATE

Hippocrate de Cos (460 avant Jésus-Christ - 377 avant Jésus-Christ) est fondateur de la médecine, le plus grand des médecins et l'un des sommets dont les préceptes et doctrines ont pu se transmettre de siècle en siècle sans jamais perdre de leur valeur.

Définissant le double rôle du médecin — soigner et éduquer — Hippocrate a fixé les modalités pratiques et les règles déontologiques de cette profession. Développées dans plusieurs traités et condensées en termes lapidaires dans le serment, ces règles déontologiques accordent une part égale aux obligations et au comportement du médecin à l'égard de ses malades, à celles du maître à l'égard de ses élèves. On comprend alors pourquoi, traditionnellement à la fin de leur formation, les médecins font le Serment d'Hippocrate qui les engage à respecter les règles déontologiques de leur métier :

« Je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe : ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

« Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et mépris de mes confrères si j'y manque ».

La thérapeutique d'Hippocrate repose sur deux principes généraux :

— s'interdire tout ce qui pourrait nuire au patient ;

— aider en toutes circonstances l'action spontanément favorable de la nature.

Par conséquent, l'honneur du médecin est donc de conserver et de défendre la vie jusqu'au don de soi. Hippocrate se donnait corps et âme à tous les malades avec une bravoure sereine et l'ivresse de l'oubli. Il semait partout le confort et la confiance, éloignant la crainte et insufflant la vie.

Il s'agit alors d'un serment que le médecin prête. Par ce serment, il est désormais marqué par une empreinte

indélébile, une marque, un caractère qui le lie à Hippocrate, le patron des médecins. Mais parler de serment, c'est évoquer l'idée d'engagement. En effet, le serment est une affirmation solennelle, en vue d'attester la vérité d'un fait, la sincérité d'une promesse, l'engagement de bien remplir les devoirs de sa profession. Par conséquent, ne pas respecter la parole donnée est un parjure.

Depuis le Serment d'Hippocrate jusqu'à la Déclaration d'Helsinki, en 1964, « la mission du médecin est de veiller à la santé de l'homme. Il exerce cette mission dans la plénitude de son savoir et de sa conscience »⁽¹⁾.

Si l'on en croit Hippocrate, le « père de la médecine », n'est pas médecin qui veut ; celui qui veut acquérir des connaissances médicales doit avoir les qualités requises. Aujourd'hui, on remarque que Hippocrate n'est plus écouté dans le choix des médecins. Le manque d'emploi conduit certains à choisir la médecine comme une échappatoire. Or, à l'origine, l'on devient médecin par vocation. Ce déplacement du centre d'intérêt entraîne des conséquences néfastes sur la santé de nos paisibles populations : la négligence des malades, l'inconscience professionnelle, la recherche du gain facile soutenue par un esprit de lucre, la ségrégation sociale entre riches et pauvres à travers les soins donnés, le quasi abandon des pauvres qui n'ont pas de quoi s'acheter des médicaments pour les soins primaires. À cela, il faut ajouter la formation au rabais de certains infirmiers qui constituent des poisons violents dans nos campagnes. N'ayant pas de quoi renflouer leur caisse, ils acceptent facilement les avortements que certaines femmes en situation de grossesse non désirée leur demandent. Résultat : en cas de complications, la longue distance qui sépare souvent les campagnes des villes pour des soins beaucoup plus performants occasionne des morts prématurées. Les évêques béninois dénoncent : « Le Serment d'Hippocrate devient de plus en plus une simple formalité disciplinaire. Puis après, l'égoïsme et le matérialisme hégémonique prenant le dessus, bien des agents du personnel de la santé se transforment en artisans de mort »⁽²⁾.

Il revient donc à l'Ordre des médecins et aux autorités sanitaires de nos pays de réagir vite contre ce fléau de l'avortement qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre pays. Il s'agit évidemment d'éduquer le peuple sur les vrais enjeux de la « Santé de la reproduction ».

II — LE MÉDECIN ET LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION

La question de la « Santé de la reproduction » est une question épineuse et névralgique qui interpelle tout un chacun de nous sur l'avenir du continent africain et partant du peuple béninois en matière de développement.

Selon le père Raymond B. Goudjo⁽³⁾, la « Santé de la reproduction » n'est que la castration radicale, sans égard et sans

pitié de nos mères, femmes et filles. C'est le projet de la dislocation de la famille déjà assez affaiblie⁽⁴⁾. Les moyens proposés pour la limitation des naissances étant l'utilisation des contraceptifs et en cas d'échec le recours à l'avortement.

Étant donné que le médecin a pour double rôle de soigner et d'éduquer, il lui appartient désormais de dénoncer sans ambages les vrais enjeux de la Santé de la reproduction organisée et téléguidée par des puissances qui voudraient soumettre de nouveaux pays du Tiers-monde à un nouvel esclavage ; mais cette fois-ci à grands renforts d'argent et de tintamarres médiatiques, exaltant le bien-fondé de la Santé de la reproduction et occultant ses ramifications et vrais enjeux : « Nous dénonçons les subtilités néfastes de la nouvelle expression en vogue de ladite « Santé de la reproduction » comprenant une vaste campagne de distribution des préservatifs (qui ne préservent pas), des affiches suggestives, des publicités télévisées et radiodiffusées pernicieuses abusant ainsi de la naïveté de nos populations, et poussant au libertinage sexuel, ce qui contribue à la propagation de l'épidémie du SIDA »⁽⁵⁾. Il revient aux médecins, infirmiers, infirmières, sages-femmes, en un mot à tout le personnel de la santé de se mobiliser comme un seul homme pour sensibiliser les populations de nos villes et campagnes encore en majorité analphabètes. Prendre conscience d'une telle tâche, c'est faire preuve de sagesse et de vérité qui est Lumière et Vie. Cautionner la Santé de la reproduction c'est être en porte à faux avec soi-même. Il est vivement recommandé aux hommes de santé corrompus de faire la vérité sur eux-mêmes. Tenter par tous les moyens de camoufler les conséquences néfastes de l'utilisation des contraceptifs sur la santé de la femme, c'est manquer de responsabilité et d'honnêteté professionnelle. Cela, Hippocrate ne l'a pas fait.

Parlant de la Santé de la reproduction, le Pape Jean-Paul II affirmait dans son encyclique « Evangelium Vitae » (l'Évangile de la Vie) : « Les pays nantis ressentent comme angoissant le développement démographique en cours et ils craignent que les peuples les plus prolifiques et les plus pauvres représentent une menace pour le bien-être et pour la tranquillité de leurs pays. En conséquence, au lieu de vouloir affronter et résoudre ces graves problèmes dans le respect de la dignité des personnes et des familles, ainsi que du droit inviolable de tout homme à la vie, ils préfèrent promouvoir et imposer par tous les moyens une planification massive des naissances. Les aides économiques elles-mêmes qu'ils seraient disposés à donner, sont injustement conditionnées par l'acceptation d'une politique antinataliste »⁽⁶⁾.

Vouloir cacher les vrais enjeux de la Santé de la reproduction, c'est faire preuve de démission. Une telle démission nous autorise, nous qui ne sommes pas spécialistes en la matière, à élever nos voix pour dénoncer cette entreprise macabre et sadique qui chossifie nos seurs et nos mères. Retenons donc que l'utilisation des pilules

contraceptives n'est pas sans dangers sur la santé de la femme ; ne pas regarder la vérité en face, c'est faire la politique de l'autruche. Nous énumérons ici quelques-uns des dangers relatifs à l'utilisation des méthodes contraceptives (chimiques et mécaniques) pour attirer l'attention de nos mères sur les risques qu'elles encourent.

III — EFFETS SECONDAIRES DES MÉTHODES CONTRACEPTIVES

La contraception contredit la vérité intégrale de l'acte sexuel comme expression propre de l'amour conjugal. Elle s'oppose à la vertu de chasteté conjugale et diffuse un climat généralisé de licence sexuelle.

Nous distinguons les méthodes chimiques et les méthodes mécaniques.

a) Les méthodes chimiques

L'utilisation des œstrogènes, une des composantes des pilules, augmente significativement le nombre de cancer de l'endomètre chez les femmes en période d'activité génitale ; même s'il faut reconnaître que les effets secondaires de la pilule varient d'une femme à une autre.

Parmi les maux courants causés par la prise de la pilule, on peut citer des attaques et des infections :

— en ce qui concerne les attaques nous pouvons noter : les maux de tête, la migraine, l'hypertension artérielle, les thromboses⁽⁷⁾ ;

— s'agissant des infections, il faut citer : les pertes vaginales et l'érosion cervicale...

Des études ont montré par ailleurs que certaines réactions prenaient des formes de maladies coronaires⁽⁸⁾, de calculs biliaires, de catarrhe nasal, de rhini-

(1) Cf Sciences de la vie. De l'éthique au droit. Étude du Conseil d'État, Paris, La documentation française, 1988 P. 167.

(2) Lettre pastorale des évêques du Bénin pour le Carême du Grand Jubilé de l'an de grâce 2000 : « Ne laissons pas bafouer la famille africaine sur sa propre terre » P. 10.

(3) Père Raymond B. Goudjo, Directeur de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix (IAJP) et Secrétaire de la Commission archidiocésaine Justice et Paix (CAJP).

(4) Cf « La Croix du Bénin » N° 741 du 14 janvier 2000 P. 2.

(5) Cf Lettre pastorale des évêques du Bénin, P. 11.

(6) Jean-Paul II, Encyclique de la vie, la valeur de l'invulnérabilité de la vie humaine, Rome 25/03/1995, n° 16.

(7) Thrombose : formation des caillots dans un vaisseau sanguin chez un être vivant.

(8) Coronaire : chacun des vaisseaux nourriciers du cœur. Les deux artères coronaires apportent au muscle cardiaque le sang nécessaire à son fonctionnement.

NATION

tes allergiques, de rhumes des foies, pleurésies, épilepsie et schizophrénie... Il ne suffit donc pas de se baser sur l'échantillon réduit des personnes qui n'ont pas présenté des effets secondaires pour vanter les mérites de la pilule.

Parmi les effets secondaires non signalés jusqu'ici, il faut noter le suicide qui emporte beaucoup de femmes utilisatrices de la pilule. En effet, la maladie la plus commune demeure la dépression nerveuse⁽⁹⁾. Les femmes utilisatrices de la pilule s'exposent à des risques de maladie cardio-vasculaires. Ces risques augmentent avec l'âge, en particulier pour celles qui ont plus de trente-cinq ans. Dans la plupart des cas, la mort n'est pas écartée⁽¹⁰⁾. Ces femmes ont deux fois plus de risque de mourir de cancer (le cancer de l'endomètre, le cancer de l'ovaire et le cancer du sein provoqué par le Diethylstilboestrol (DES)).

b) Les méthodes mécaniques

Le stérilet occasionne des écoulements menstruels plus abondants. Les spécialistes le placent chez les femmes ayant déjà un enfant au moins. Il est clair qu'il aggrave un état de santé déficitaire chez beaucoup de femmes. Les risques de grossesses extra-utérines, sans oublier ceux d'infections généralisées de l'appareil génital, sont accrues par la présence du stérilet⁽¹¹⁾.

Avec le Norplant, on peut noter comme effets secondaires : des saignements, des maux de tête, la prise de poids, la dépression nerveuse, le changement d'humeur.

c) Quelques remarques

— Le fait de déverser des milliers de tonnes des produits toxiques dans les pays africains en échange de l'aide économique des puissances constitue des atteintes graves aux droits de la famille, à la conscience individuelle et aux principes qui veulent que pareils problèmes soient discutés uniquement dans et par le couple éclairé par des principes du respect de l'intégrité de la vie.

— Du fait qu'il faut plusieurs années dans l'espèce humaine pour que se manifeste le potentiel toxique d'une drogue ou d'un médicament, il devient urgent d'éveiller la responsabilité individuelle pour que chacun sache se protéger et prendre soin des autres en face de ce qui paraît impossible à arrêter de nos jours.

— Les personnes chargées de la concrétisation de la Santé de la reproduction ne se préoccupent pas de savoir s'il existe des méthodes naturelles de limitation des naissances⁽¹²⁾. Elles ne se gênent pas pour savoir si les nouvelles méthodes cadrent avec les convictions culturelles, morales et religieuses des populations.

— En fait, la mentalité contraceptive produit un état d'esprit : le refus de la vie, le protectionnisme, le refus de partage et d'ouverture à l'autre qui, au lieu d'être un enrichissement, devient une menace contre laquelle il faut se défendre. Donc la mentalité contraceptive s'ouvre immanquablement sur la pratique de l'avortement qu'on pensait éviter.

IV — LE FLÉAU DE L'AVORTEMENT

L'avortement détruit la vie d'un être humain, il s'oppose à la vertu de justice et viole directement le précepte divin « Tu ne

tueras pas » (Ex 20, 13). Ceux qui soutiennent une telle pratique préfèrent parler plutôt d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Dans cette logique, l'objet disparaît. Il est absorbé par le sujet qui ne voit dans l'acte qu'une manifestation de sa volonté.

Les débats qui, en France, ont précédé l'adoption de la loi VEIL promulguée le 17 janvier 1975 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, ou son renouvellement en 1979, l'ont peut-être obscurci dans la conscience de bien des chrétiens. Il n'est plus rare d'entendre dire que « l'avortement n'est pas une faute grave ou d'invoquer le « principe du moindre mal », pour tenter de le justifier. Il est donc urgent pour nous de préciser la loi VEIL du 17 janvier 1975.

— La loi VEIL relative à l'interruption volontaire de grossesse n'exprime pas, comme on le pense souvent, un « droit à l'avortement ». Elle insiste au contraire sur le caractère exceptionnel d'un acte qui reste punissable, mais est dépenalisé sous certaines conditions.

— Son article premier, inscrit au Code pénal, stipule ainsi : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par la présente loi ».

— La loi distingue l'interruption volontaire de la grossesse de son interruption « pour motif thérapeutique » lorsqu'elle « met en péril grave la santé de la femme », ou qu'il existe une « forte probabilité » que l'enfant souffre d'une affection grave et incurable. La grossesse peut alors être interrompue jusqu'au dernier jour.

— L'interruption volontaire de grossesse doit se faire avant la fin de la dixième semaine de grossesse et doit obligatoirement être précédée d'un entretien à visée explicitement dissuasive, puisqu'il s'agit de « permettre à la femme de garder son enfant ». Si tout établissement médical est tenu de réaliser des IVG (interruption volontaire de grossesse), un médecin peut s'y refuser en conscience ; car c'est une acceptation tacite de l'avortement. Notre intention n'est pas d'analyser la loi VEIL. Nous voulons simplement relever certaines implications qu'elle recèle : l'égoïsme de la femme qui a pouvoir de vie et de mort sur le fœtus qu'elle porte ; l'eugénisme qui conduit à la sélection des fœtus...

— La loi prévoit deux consultations avant toute interruption volontaire de grossesse.

La première a lieu avec un médecin, qui renvoie ensuite la femme vers un organisme (Planning familial) ou une personne réputée compétente (conseillère conjugale, psychologue) pour un entretien à caractère « obligatoire »⁽¹³⁾.

Comme nous l'avons dit plus haut, la mission du médecin est de soigner le malade. À quel titre donc le médecin aurait-il à pratiquer l'avortement systématique, lui qui, selon la déontologie médicale, déploie une action de lutte contre la maladie ? Si, par maladie, on entend une altération de la santé, on doit répondre que la grossesse n'est pas une maladie, au sens strict de ce terme. Que le médecin ne se méprenne

donc pas, l'avortement qu'il pratique n'est pas le traitement d'une blessure mais un crime abominable. La pratique de l'avortement n'est pas un art, mais un artifice. Car l'art construit l'humain mais l'artifice le corrompt.

Il faut donc remettre en honneur les méthodes naturelles de régulation des naissances pour éviter les cas dommageables de grossesses non désirées.

V — MÉTHODES NATURELLES DE RÉGULATION DES NAISSANCES

La paternité responsable ne consiste nullement à choisir ni instrumentaliser l'organisme féminin par des méthodes mécaniques ou chimiques qui dévient à la femme le caractère total de son identité féminine. Elle est plutôt un nouvel humanisme, une nouvelle forme de civilisation de l'amour authentiquement humain et une vraie évangélisation de l'amour conjugal.

Parmi les méthodes naturelles de régulation des naissances, nous pouvons noter : la méthode Billings d'ovulation ou méthode de la glaire cervicale ; la méthode thermique ou « méthode des températures » ; la méthode sympto-thermique et la méthode d'Ogino-Knauss du calendrier ou méthode des calculs de probabilités.

Il existe entre les méthodes contraceptives et celles naturelles une différence fondamentale non seulement au niveau des moyens mais aussi des mentalités :

— La mentalité contraceptive exalte et recherche l'efficacité des moyens et des méthodes. Elle « est avant tout malthusienne, car elle considère l'enfant comme une menace pour la qualité de la vie »⁽¹⁴⁾. C'est pourquoi des moyens considérables sont déployés surtout dans les pays pauvres pour persuader les couples que la contraception, la stérilisation, l'avortement constituent le remède à leur pauvreté.

— Par contre la mentalité qui préside à la continence périodique par les méthodes naturelles est marquée par l'ouverture à la vie. L'infécondité naturelle des rapports conjugaux est envisagée compte tenu des motifs légitimes pour une meilleure éducation des enfants déjà nés avec des moyens dont on dispose⁽¹⁵⁾ ; mais on est prêt à accepter un nouvel enfant si malgré les dispositions prises, une nouvelle vie s'annonçait. Il s'agit ici avant tout d'une disposition générale et généreuse du cœur à ne pas se fermer à l'accueil de la vie.

C'est donc l'esprit d'abnégation dans la plus grande charité qui inspire la continence périodique. Car il s'agit de renoncer volontairement à un bien, pour un temps, en vue d'un plus grand bien sans porter atteinte aux lois naturelles qui régissent la fécondité :

« La régulation des naissances favorise la discipline et l'esprit de sacrifice respectueux de la personne et de l'acte. Elle aura un effet bénéfique et aidera à résoudre les difficultés conjugales. Si les époux veulent vraiment ensemble bâtir une union profonde et durable, ils doivent prendre la voie graduelle, c'est-à-dire la voie de la conversion, de l'effort, du refus de se conformer à des pratiques païennes. Il est bien évident que le respect de la fécondité n'est pas suffisant pour progres-

ser davantage dans la communion conjugale, mais il est absolument indispensable »⁽¹⁶⁾.

L'objet de la méthode Billings⁽¹⁷⁾ par exemple est de proposer, d'une part, une éthique conjugale et, d'autre part, un ensemble de règles qui peuvent s'appliquer à toutes les femmes et à toutes les situations : cycles irréguliers, longs ou courts, période de maladie, stress ou fatigue, préméno-pause et cycles anovulatoires. La femme apprend par elle-même à se connaître et à découvrir son propre profil de fécondité. Ce qu'on lui demande c'est la fidélité dans son auto-observation et que l'époux accepte de coopérer avec son épouse pour la réussite en vue du bonheur de tous.

En somme, la régulation des naissances doit être laissée à la seule décision du couple. Il ne revient à personne d'imposer aux couples des lois de limitation arbitraire des naissances.

CONCLUSION

Aujourd'hui, les menaces contre la vie jouissent partout d'un puissant appui financier, d'un large consensus social, d'une fréquente reconnaissance légale et paradoxalement de la participation d'une partie du personnel de santé. Il faut donc une mobilisation de nous tous face au grave problème de l'avortement qui prend chez nous l'allure d'un véritable fléau. Les médecins sont instantanément invités, en l'occurrence ceux qui cautionnent l'avortement, à faire preuve de responsabilité et d'honnêteté professionnelle. Si la mission du médecin, c'est de protéger et de défendre la vie jusqu'au don de soi, il est alors inconcevable de vouloir une chose et son contraire. L'avortement est un crime abominable.

Étant donné que les méthodes contraceptives ont des effets nocifs sur la santé de la femme, nous recommandons vivement la méthode naturelle de régulation des naissances ; elle donne à la femme de se connaître et au couple de vivre avec générosité l'union conjugale pour leur bien et pour accueillir une vie nouvelle quand elle est désirée et de la différencier avec raison selon des critères objectifs. Par conséquent, il est vivement recommandé à l'Ordre des médecins et aux services de Planning familial, de faire valoir une telle méthode pour le bien de nous tous.

Corneille Lin Gnancadja avec la collaboration de Désiré Attandé, médecin Grand Séminaire Saint-Gall

(9) GRANTE (Dr), *Amère pilule*, GEL, Paris 1988, p. 118.

(10) Cf. *Idem*, p. 121.

(11) Elot Pidaloni PIGNAN, *La famille africaine frein ou moteur du développement*, Les Nouvelles Éditions Africaines du TOGO, Lomé 1997, p. 44.

(12) Mme KONGOLO Mulumba in IX^e Congrès International de la Famille, Fayard, Paris 1986, p. 183-184.

(13) Cf. « La Croix » du lundi 10 janvier 2000 n° 35512, art. « Le bilan mitigé de la Loi VEIL », p. 4-5.

(14) René et Marie SENTIS, *Amour et fécondité*, Fayard, Paris 1986, p. 37.

(15) Cf. *Idem*, p. 42.

(16) Cf. René et Marie SENTIS, *Op. cit.*, p. 55.

(17) On lira avec intérêt l'article intitulé « Régulation des naissances » paru dans la Croix du Bénin n° 676 du 18 avril 1997 pp. 3 et 4.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA CONGRÉGATION ROMAINE DE SAINT DOMINIQUE ACCUEILLE SA PREMIÈRE RELIGIEUSE BÉNINOISE



Sous le regard vigilant de la Prieure générale Sœur Rosario, la nouvelle professe, la Sœur Nadine-Edwige Dégila, sur l'autel, signe son engagement.

Le samedi 19 février 2000, dans l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur de Banikani à Parakou, de tous les coins du Bénin et d'ailleurs s'est rassemblée, dans l'amour, une foule immense de chrétiens. Tous étaient là pour rendre grâce au Seigneur pour le regard d'amour jeté sur Nadine-Edwige Dégila qui allait émettre ses premiers vœux dans la congrégation romaine de Saint Dominique.

La célébration eucharistique qui a commencé à seize heures a été présidée par le père Gilles Soglo, prieur régional des pères dominicains, entouré de Nos Seigneurs Clet Félipo et Victor Agbanou, respectivement administrateurs diocésains de l'archidiocèse de Parakou et du diocèse de Lokossa, de quatorze prêtres et d'un diacre dominicain. Les membres de la famille dominicaine étaient venus en grand nombre : trois prêtres, un diacre, une trentaine de religieuses et religieuses et de nombreux laïcs. Après la salutation du célébrant principal, le curé de ladite paroisse, le père Raphaël Marco (SMA), a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants. Le père R. Marco n'a pas manqué de remercier la future professe pour l'œuvre qu'elle a accomplie sur la paroisse au cours de sa formation, particulièrement avec les enfants dans la simplicité, la tendresse et toujours dans la joie. Les parents ont ensuite exprimé le don de leur fille au Seigneur comme offrande en action de grâce et comme acceptation du dessein d'amour de Dieu sur elle.

Après l'intervention de la prieure générale, sœur Rosario, la future professe a brièvement fait le récit de sa vocation et de son cheminement. Retenons qu'il y a, en effet, treize ans — c'était en 1987 — que cette phrase de l'Évangile « la moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux » (Mt 9, 37) a suscité en elle le désir d'être religieuse, alors qu'elle n'était qu'en classe de sixième. Elle a, par la suite, vécu son engagement chrétien sur la pa-

roisse du Sacré-Cœur de Cotonou au sein du groupe de chants des enfants et aussi au sein du groupe de prière « Feu Nouveau » où elle a acquis le goût de la prière et le souci des autres. Au sein du groupe vocationnel, elle a découvert l'existence de diverses congrégations aux charismes particuliers. Après un temps de discernement, elle a fini par choisir la Congrégation Romaine de Saint Dominique, non parce que sa maman appartenait à la famille dominicaine, mais parce que cet ordre répondait le mieux à ses aspirations. Ses parents, qui lui ont transmis la foi et lui ont appris le respect des autres, ne se sont pas opposés à sa décision, ses frères et ses sœurs non plus. Mieux, ils l'ont aussi soutenue. Résolument décidée et encouragée, elle a commencé sa formation à la vie religieuse après son Bac. Le 19 février dernier marquait pour elle son entrée dans une nouvelle famille où, comme saint Dominique, elle va non seulement « contempler et partager les fruits de la contemplation » mais vivre la devise dominicaine de vérité. Sœur Nadine a conscience du poids de son engagement et sait qu'elle n'a pas le droit d'être médiocre. Elle sait aussi qu'elle a la lourde charge d'être un flambeau pour les jeunes béninoises qui lui emboîteront le pas.

Analysant dans son homélie le sens de l'événement en lien avec les textes liturgiques (Jr 1, 4-10 et Mt 9, 36-38), le père Gilles Soglo a attiré l'attention de tous les participants sur l'expérience de la joie de se laisser aimer par Dieu, lui donner sa jeunesse, sa fécondité, sa vie. Toute vocation, disait-il, est réponse à l'amour de Dieu. Il ne faut donc rien craindre : « N'aie aucune crainte en leur présence car je suis avec toi pour te délivrer, oracle de Yahvé » (Jr 1, 8). Le père Gilles Soglo a surtout recommandé à Nadine-Edwige Dégila de rester une femme d'écoute comme Marie, c'est-à-dire capable de faire silence en elle-même pour faire germer la parole de vie et d'apprendre à mettre ses

pas dans les pas de ceux qui, depuis 1216, ont marché à la suite de saint Dominique de Guzmán.

La bénédiction, la remise de l'habit de l'ordre dominicain et le revêtement se sont ensuite succédés. La prosternation en signe d'adoration et d'humilité devant Dieu pendant qu'on chantait le Veni Creator, a précédé le dialogue entre la future professe et la supérieure, la sœur Rosario, et l'acte de profession religieuse. Précisons ici que la tenue dominicaine est composée d'une robe blanche serrée à la taille par une ceinture en cuir au bout de laquelle pend le rosaire, tradition chère aux Dominicains, d'un scapulaire blanc et d'un voile de même couleur.

Comme le veut la tradition dominicaine, sœur Nadine désormais professe, n'a émis que le vœu d'obéissance supposé contenir ceux de chasteté et de pauvreté : obéissance donc à Dieu, aux supérieures, à la constitution de l'Ordre et à la règle de saint Augustin. Tous les membres présents de la famille dominicaine ont ensuite exécuté un chant en l'honneur de saint Dominique avant la signature à l'autel par sœur Nadine de son engagement, et le baiser de

paix de toutes les sœurs dominicaines à leur nouvelle consœur.

La célébration eucharistique à laquelle ont donné du relief la chorale des jeunes et la chorale bariba de la paroisse s'est poursuivie jusqu'à la communion après laquelle, sœur Nadine a fait sa consécration à Marie par un très beau et émouvant chant exécuté en fon. L'action de grâce à travers la quête faite au profit de la caritas paroissiale en signe de l'engagement de la sœur Nadine envers ce peuple au milieu duquel elle a travaillé, suivi des remerciements ont mis fin à cette inoubliable et belle cérémonie.

La joie dans les cœurs s'est prolongée après l'office religieux par le rafraîchissement offert par les sœurs à la paroisse et aussi par les agapes fraternelles partagées chez les parents de la sœur Nadine.

Daïgne le Seigneur affermir les pas de la jeune religieuse et les conduire, jour après jour, au don total de sa vie. Que notre soutien spirituel et nos prières accompagnent sœur Nadine-Edwige Dégila.

Gislain Prudencio Faladé
Séminaire Notre-Dame de Fatima Parakou

POUR L'ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU UN NOUVEAU SANCTUAIRE



Le mercredi 08 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception a connu dans l'Archidiocèse de Parakou deux grands événements jumelés : ce fut le jour des derniers « au-revoir » exprimés solennellement par le clergé et les laïcs à leur ancien Archevêque Nestor Assogba, transféré au siège métropolitain de Cotonou.

L'autre événement est relatif à la consécration du sanctuaire dédié à l'adoration permanente du Cœur Eucharistique de Jésus, sanctuaire où s'est déroulée la cérémonie d'aurevoir.

Ce sanctuaire, entamé il y a deux ans, est bâti à cheval entre le séminaire Notre-Dame de Parakou et le Centre Guy Riobé. Mgr. Nestor Assogba a souhaité vivement que ce « sanctuaire soit le lieu des grandes célébrations jubilaires du diocèse. Il a par ailleurs notifié qu'il « sera ouvert à toutes les paroisses, à tout le monde ». Le Saint Sacrement y sera exposé 24 heures sur 24 heures, et cette exposition sera effective dès le 24 décembre 1999 et sera animée par les sœurs contemplatives de

l'Institut autochtone des Petites Servantes du Cœur Eucharistique de Jésus.

Le Père Laurent Sah a été nommé, par Son Excellence, recteur du sanctuaire. Et en réponse à l'une des propositions du synode diocésain, il sera chargé de la pastorale de l'exorcisme dans l'archidiocèse, ministère qu'il accomplira du reste dans ledit sanctuaire en présence du Saint Sacrement, selon les bons vœux de Son Excellence.

Notons aussi qu'à cette cérémonie de consécration et « d'au-revoir » à Mgr. Nestor Assogba, qui venait d'être nommé archevêque de Cotonou, étaient présents LL. EE. NN. SS. Marcel Honorat Léon Agboton, évêque de Kandi, Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou, Gilbert Dagnon alors administrateur diocésain de Cotonou, Mgr. Paul K. Vieira, au nom des évêques de la province ecclésiastique du septentrion, a adressé ses mots de gratitude au parent.

Adelphe T. Adambadji et Régis D. Akakpo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SON ÉMINENCE BERNARDIN CARDINAL GANTIN EN VISITE AUX SÉMINAIRES DE DJIMÈ ET DE MISSÉRÉTÉ

Judi 03 et lundi 07 février 2000, le séminaire Saint-Paul sis à Djimè (diocèse d'Abomey) et le séminaire propédeutique Saint-Joseph sis à Missérété (diocèse de Porto-Novo) ont reçu respectivement dans l'allégresse et la joie la visite de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin. Que ce soit à Djimè ou à Missérété, les futurs prêtres se sont mobilisés pour accueillir, dans la foi, leur père dont la visite intervenait à une période où il célébrait ses noces de fiançailles. En effet c'est le 3 février 1957 que le Seigneur confiait la charge épiscopale à son serviteur Bernardin.

Faisons remarquer que ces visites faisaient suite à celles que le Cardinal avait entreprises en mars 1999 dans les séminaires et instituts de formation des futurs prêtres au Bénin.

Entouré de S. Exc. Mgr. Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey et de Mgr. Gilbert Dagnon, vicaire général de l'archidiocèse de Cotonou le Cardinal Gantin arriva au séminaire de Djimè dans l'après-midi du 03 février vers 17 heures : il fut accueilli dans la liesse par les élèves, les prêtres et le personnel.

Dans son homélie au cours de la célébration eucharistique, le Cardinal a fait l'historique du séminaire de Djimè en ces termes : « C'était en 1960... la Providence nous a conduits ici sur cette terre royale... Par la médiation de Mgr. Nestor Assogba, l'actuel archevêque de Coto-

nou. Le prince qui était là a été saisi de ce qu'on voulait implanter ici... C'est le centre de formation des futurs prêtres, des futurs rois, des princes, mais princes d'une autre nature pour servir l'Eglise de notre pays... Et ce séminaire naquit. Aux futurs prêtres, le cardinal Gantin dira : « Être prêtre, c'est quelque chose de grave, mais pas dramatique... le séminaire, c'est l'institut le plus important... le séminaire, c'est un mot inventé par l'Eglise... C'est un jardin pour le sacerdoce ; c'est une pépinière et des graines précieuses. Le séminaire c'est d'abord

vous... votre séminaire est un séminaire de saint Paul missionnaire... Et un peuple qui reçoit sans jamais donner est un peuple misérable ».

Le 07 février ce fut le tour du séminaire propédeutique Saint-Joseph sis à Missérété d'accueillir le Cardinal Gantin. Parti de la devise du Pape Jean-Paul II : « Totus Tuus », « Tout entier à toi », belle devise et programme de vie, le Cardinal Gantin, en bon père, a présenté aux séminaristes l'importance et la grandeur de leur vocation. Être appelé à appartenir tout

entier à Dieu comme Marie. Le séminariste est un futur prêtre. Être prêtre en italien se dit « avoir la messe ». Aussi, la messe doit elle avoir une importance particulière dans la vie de tout séminariste. Plus loin, le Cardinal a indiqué que le séminariste est appelé à célébrer les merveilles de l'Amour du Christ. C'est un mystère. Faisant siens les mots de Mgr. Parisot : « Le séminaire est la prunelle de mes yeux » le Cardinal Gantin a souligné : « Veillez sur ces grains pour le salut de tous car on n'est pas prêtre pour soi, mais pour les autres... » Mettant l'accent sur l'année jubilaire le cardinal a souligné à l'attention des séminaristes : « Le jubilé est une occasion d'or de vivre l'idéal que vous avez entrevu chez vous au contact de tel prêtre, de tel religieux, de telle religieuse ou de tel laïc. Cet idéal est aujourd'hui proposé à tous les chrétiens. Le Pape veut que ce soit un temps de sanctification, de réconciliation, de conversion et d'ouverture sur les autres. Le Pape veut que ce jubilé soit l'occasion de partager notre foi en Dieu. C'est pour moi une grande satisfaction de célébrer cette eucharistie avec vous, pour vous, et pour le bien de notre Eglise et de notre pays. Que la paix règne, la fraternité règne, l'unité règne et que pour la paix, la fraternité et l'unité, vous soyez les vrais témoins, les grands témoins qu'attendent notre Eglise ».

Serge Ainaidou
Odilon Allaby et Brice C. Ouinsou



La communauté du séminaire propédeutique sis à Missérété autour du Cardinal Gantin.

PÉLÉ-JEUNES DASSA 2000

Les jeunes des paroisses et des stations secondaires du diocèse de Cotonou, ont une fois encore sacrifié à la tradition les 18, 19 et 20 février 2000 : ils étaient environ 1300 jeunes en pèlerinage marial à la grotte Notre-Dame de l'Immaculée Conception d'Arigbo de Dassa-Zoumè.

Ce pèlerinage qui s'inscrit cette année dans le cadre du Jubilé de l'an 2000 a eu pour thème central : « Pour une jeunesse engagée et responsable face aux défis actuels, dans la perspective du Jubilé de l'an 2000 ».

En lieu et place de S. Exc. Mgr. Robert Sastre initialement proposé pour présider à ce grand rendez-vous des jeunes aux pieds de Marie, mais rappelé entre temps au Seigneur, ce sont les pères Jacob Agossou, curé de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou et Pierre Légendre, ancien aumônier des jeunes qui ont eu la charge de le conduire.

Outre les membres et quelques jeunes du groupe musical « les Béatitudes » qui sont arrivés par bus, la majorité des pèlerins qui ont voyagé le vendredi 18 février par train n'ont pu rejoindre Dassa que le samedi 19 février aux environs de 8 heures du matin après avoir passé une nuit blanche à la gare de Bohicon...

Mais rien de cela n'a altéré l'ardeur, et la ferveur des jeunes qui chantaient, dansaient et priaient en l'honneur de Marie.

Toute cette ambiance les préparait à vivre dans la foi, l'espérance et la charité, ce pèlerinage dont le thème central a été

présenté par l'orateur principal, M. Jean Pilya, berger national du renouveau charismatique catholique. M. Pilya a notamment inventorié dans son développement, les problèmes actuels de la jeunesse qui ont noms : chômage, pauvreté, corruption... Il a ensuite relevé les atouts de la jeunesse comme le courage, l'audace, le désir de vérité, etc. avant de parler en dix questions du Jubilé, en mettant l'accent sur l'engagement du jeune chrétien aujourd'hui. Ce premier temps fort de la matinée du samedi 19 février a permis aux jeunes pèlerins de retenir entre autres que leur mission est d'évangéliser, d'être témoins de Christ, d'aller par toute la terre annoncer la Bonne Nouvelle. Pour M. Pilya, le Jubilé doit aider les jeunes à s'engager à fond dans l'avènement de la civilisation de l'amour et dans un monde de paix. « Vous devez être des disciples radicaux de Jésus... marcher dans la vérité et ne pas banaliser le péché » leur a-t-il dit. Pour ce faire, M. Pilya a exhorté les jeunes à dire 'oui' à la vérité, à l'amour et à la fidélité ; à dire 'oui' à la vie, à la Parole de Dieu, à la paix et à l'Esprit Saint ; à dire 'oui' enfin à l'honnêteté, à la foi, à la générosité et à la croix dans la vie pour suivre Jésus.

Autant de défis majeurs à relever par la jeunesse et sur lesquels se sont penchés les jeunes dans leurs travaux en carrefours suivis dans l'après-midi du samedi par le panel.

À l'aide d'exemples pris, les divers intervenants du panel ont amené les jeunes à se rendre à l'évidence que s'engager, c'est se vouer à quelque chose, se donner corps et âme à un idéal. L'engagement chrétien, c'est se mettre à la suite de Jésus ; c'est entrer dans le programme rédempteur de l'humanité du Christ. C'est accepter d'être témoins du Christ. Les jeunes ont par ailleurs appris que celui qui ne veut pas s'engager trouve toujours des justifications pour ne pas s'engager. Il s'agit pour les jeunes de se décider à s'engager et à ne pas attendre les meilleurs moments pour le faire.

C'est cette grâce de décision à s'engager véritablement à la suite du Christ dans leur vécu quotidien que les jeunes ont demandée à la Vierge au cours de la procession mariale très animée du samedi soir et de la première messe qui a suivi présidée par le père Ponce Akenonne, vicaire de la paroisse Saint-Michel de Cotonou et prêchée par le père Pierre Légendre.

Le sommet de ce pèlerinage a été la grande messe du dimanche 20 février présidée par le père Jacob Agossou qu'entouraient les pères Pierre Légendre, Delphin Vigan, actuel aumônier diocésain des jeunes, Bernardin Gomez du service du développement et de l'action caritative et Ponce Akenonne.

L'occasion fut ainsi donnée à nouveau au père Agossou d'offrir avec force aux jeunes, la finale de l'Evangile de ce septième dimanche de l'année B : « nous n'avons rien vu de pareil ». En effet ce pèlerinage, cette rencontre avec Jésus par sa Mère est unique en son genre. Et à l'invitation du père Agossou, l'assemblée a exclamé plusieurs fois « nous n'avons jamais rien vu de pareil » avant d'en faire un slogan de ralliement tout le reste de temps.

Ceci pour dire aux jeunes qu'ils ne sont plus pour Jésus de simples serviteurs, mais de véritables amis. Une amitié sur laquelle le père Agossou va beaucoup insister à travers maints conseils et témoignages vivants avant d'ajouter : « c'est de la réussite de notre amitié avec Jésus que va dépendre notre amitié avec nos frères. Car celui qui est vrai dans l'amitié avec Jésus ne peut plus mentir, voler, tuer, tricher... ».

Dans ce domaine, a précisé le curé de Bon-Pasteur, la jeunesse a besoin de modèles, de modèles de vie, d'héroïsme et de pratique chrétienne.

Ce pèlerinage vécu dans l'esprit du Jubilé a eu le mérite de rappeler avec insistance aux jeunes que la jeunesse est non seulement le temps favorable à l'engagement à tous les niveaux, mais aussi et surtout, le moment des véritables amitiés qu'il importe de conserver pour demain.

À l'année prochaine pour un rendez-vous marial des jeunes.

Guy Dossou-Yovo

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

JOURNÉE DU PARDON □ Messe solennelle en la basilique Saint-Pierre présidée par le Pape Jean-Paul II

PARDONNER ET DEMANDER PARDON

(Suite de la première page)

passé. Je remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce texte. Celui-ci est très utile pour une juste compréhension et application de la véritable demande de pardon, fondée sur la responsabilité objective qui unit les chrétiens en tant que membres du Corps mystique, et qui pousse les fidèles d'aujourd'hui à reconnaître, avec les leurs, les fautes des chrétiens d'hier, à la lumière d'un discernement historique et théologique attentif. En effet, «en raison du lien qui, dans le Corps mystique, nous unit les uns aux autres, nous tous, bien que nous n'en ayons pas la responsabilité personnelle et sans nous substituer au jugement de Dieu qui seul connaît les cœurs, nous portons le poids des erreurs et des fautes de ceux qui nous ont précédés» (Incarnationis mysterium, n. 11). Reconnaitre les déviations du passé sert à réveiller nos consciences face aux compromis du présent, ouvrant à chacun la voie de la conversion.

4. Pardonnons et demandons pardon ! Tandis que nous rendons grâce à Dieu qui, dans son amour miséricordieux, a suscité dans l'Eglise une récolte merveilleuse de sainteté, d'ardeur missionnaire, de dévouement total au Christ et au prochain, nous ne pouvons manquer de reconnaître les infidélités à l'Evangile qu'ont commises certains de nos frères, en particulier au cours du second millénaire. Demandons pardon pour les divisions qui sont intervenues parmi les chrétiens, pour la violence à laquelle certains d'entre eux ont eu recours dans le service à la vérité, et pour les

attitudes de méfiance et d'hostilité adoptées parfois à l'égard des fidèles des autres religions.

Confessons, à plus forte raison, nos responsabilités de chrétiens pour les maux d'aujourd'hui. Face à l'athéisme, à l'indifférence religieuse, au sécularisme, au relativisme éthique, aux violations du droit à la vie, au manque d'intérêt pour la pauvreté de nombreux pays, nous ne pouvons manquer de nous demander quelles sont nos responsabilités.

Pour la part que chacun d'entre nous, à travers ses comportements, a eue dans ces maux, contribuant à défigurer le visage de l'Eglise, nous demandons humblement pardon.

Dans le même temps, tandis que nous confessons nos fautes, nous pardonnons les fautes commises par les autres à notre égard. Au cours de l'histoire, en d'innombrables occasions, les chrétiens ont dû subir des vexations, des violences et des persécutions en raison de leur foi. L'Eglise d'aujourd'hui et de toujours se sent engagée à purifier la mémoire de ces tristes événements de tout sentiment de rancœur ou de revanche. Le Jubilé devient ainsi pour tous une occasion propice pour une profonde conversion à l'Evangile. De l'accueil du pardon divin jaillit l'engagement au pardon des frères et à la réconciliation réciproque.

5. Mais que signifie pour nous le terme «réconciliation»? Pour en saisir le sens et la

valeur exacte, il faut d'abord se rendre compte de la possibilité de la division, de la séparation. Oui, l'homme est la seule créature sur terre qui puisse établir une relation de communion avec son Créateur, mais elle est également l'unique à pouvoir s'en séparer. Malheureusement, l'homme s'est effectivement souvent éloigné de Dieu.

Heureusement, de nombreuses personnes, comme le fils prodige, dont parle l'Evangile de Luc (cf. Lc 15, 13), après avoir abandonné la maison paternelle et dilapidé l'héritage reçu, touchent le fond, se rendent compte de ce qu'ils ont perdu (cf. Lc 15, 13-17). Ils entreprennent alors la voie du retour: «Je veux partir, aller vers mon père et lui dire: Père, j'ai péché...» (Lc 15, 18).

Dieu, bien représenté par le père de la parabole, accueille chaque fils prodige qui retourne vers Lui. Il l'accueille à travers le Christ, dans lequel le pécheur peut redevenir «juste» de la justice de Dieu. Il l'accueille, parce qu'il a fait pécher en notre faveur son Fils éternel. Oui, ce n'est qu'à travers le Christ que nous pouvons devenir justice de Dieu (cf. 2 Co 5, 21).

6. «Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique». Telle est, en synthèse, la signification du mystère de la rédemption du monde ! Il faut se rendre compte jusqu'au bout de la valeur du grand don que le Père nous a fait en Jésus. Il faut que devant les yeux de notre âme se présente le Christ — le Christ du Gethsé-

mani, le Christ flagellé, couronné d'épines, portant la Croix, et à la fin, crucifié. Le Christ a pris sur Lui le poids des péchés de tous les hommes, le poids de nos péchés, afin que nous puissions, en vertu de son sacrifice salvifique, être réconciliés avec Dieu.

Saul de Tarse, devenu saint Paul, se présente aujourd'hui devant nous comme témoin: il a ressenti de façon singulière la puissance de la Croix sur la route de Damas. Le Ressuscité s'est manifesté à lui dans toute sa puissance aveuglante: «Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?... Qui es-tu, Seigneur?... Je suis Jésus que tu persécutes» (Ac 9, 4-5). Paul, qui ressentait si fortement la puissance de la Croix du Christ, s'adresse aujourd'hui à nous à travers une fervente prière: «Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu». Cette grâce nous est offerte, insiste saint Paul, par Dieu lui-même, qui nous dit aujourd'hui: «Au moment favorable, je t'ai exaucé; au jour du salut, je t'ai secouru» (2 Co 6, 1-2).

Que Marie, Mère du pardon, nous aide à accueillir la grâce du pardon que le Jubilé nous offre avec abondance. Qu'elle face que le carême de cette extraordinaire Année Sainte soit pour tous les croyants et pour chaque homme qui recherche Dieu, le moment favorable, le temps de la réconciliation, le temps du salut !

Joannes Paulus II

(Suite de la première page)

profession de foi, l'auteur de l'article déclara: «Laissons de côté toute passion et regardons la réalité en face», et c'est au nom de cette réalité à lui qu'il s'est lancé dans sa diatribe, je voudrais l'appuyer sur sa propre réalité telle qu'il l'a étalée dans son discours.

1°) Je l'appuie d'abord comme il se présente en MAÎTRE puisque pour lui: «Elle (l'Eglise) ne se rend pas compte que les populations ont compris qu'elles ne peuvent plus prendre sa parole comme parole d'Evangile». A contrario, c'est l'écrit du journaliste qu'il faut considérer comme écrit du MAÎTRE: le Bénin a enfin un MAÎTRE-PENSEUR !

2°) Jusqu'à quand les dirigeants de l'Eglise catholique béninoise se mettront en tête une fois pour de bon que le Bénin est un Etat laïc ? Le Maître-Penseur laisse à dessein que le Bénin est (surtout) un Etat Démocratique: ce qui lui permet de justifier sa PENSÉE UNIVOQUE.

3°) «Le clergé continue de croire que nous sommes encore des singes qui vivent sous les arbres et que nous croyons encore à n'importe quelle ineptie». Pour faire court, je le renvoie aux articles 14 et 23 de la Constitution de la République du Bénin, cela lui permettra de se rendre compte qu'il est effectivement encore un SINGE lui le journaliste. Être un SINGE est un état et non une croyance.

« ILLOGIQUE ÉGLISE » : HALTE AU TOTALITARISME

(Contribution au débat sur 'Santé de la reproduction')

Au total à travers sa propre «réalité», Monsieur le journaliste est un «militant convaincu» d'un ETAT TOTALITAIRE d'où Dieu devra être exclu puisque pour lui «la religion est l'opium du peuple». Concédon-lui cette «liberté de pensée, d'opinion et d'expression» par respect de l'article 23 de la Constitution de la République. Espérons néanmoins que pour lui, il ne s'agit que d'un rêve et qu'il n'est pas parmi les instigateurs de coup d'état dont la presse (qu'il représente et anime) nous parle avec tant de conviction.

Dans leur lettre, les Evêques n'ont cessé de répéter: «NOUS, VOS EVÊQUES»; en clair ils s'adressent à leurs OUAÏLLES. Pourquoi donc cette MORVE du journaliste ? Il serait souhaitable qu'il révèle les vrais éléments de son ULCÈRE surtout lorsqu'il affirme: «les Africains sont en train d'apprendre à décider par eux-mêmes. Ils n'ont plus besoin de religieux pour leur dire s'ils doivent faire d'enfants ou non».

Parmi les neuf Evêques du Bénin, le journaliste n'a trouvé aucun Africain.

Non, l'Eglise catholique d'Afrique n'est plus à ce stade. Certes les Evêques comme la plupart des Pasteurs, ne perçoivent pas de perdium pour diffuser le programme de santé de la reproduction. HALTE à l'ETAT TOTALITAIRE XÉNOPHOBIE RACISTE.

Le document de la conférence épiscopale du Bénin comporte cinq parties; même en faisant une lecture en diagonale comme le journaliste, on se demande qu'est-ce qu'il qualifie de «supputations et inerties». Nous ne donnons certainement pas les mêmes contenus à ces mots, c'est une question d'ÉCOLE, néanmoins j'en reçois d'excellents de sa génération à l'Université Nationale du Bénin. Notre journaliste constitue une exception, il en fait aussi pour faire la différence.

Au fait, je me suis peut-être égaré en lisant malencontreusement l'article ! «Le Matinal» n'est peut-être pas destiné à la lecture de Monsieur-tout-le-monde comme moi. Malheureusement je me le procure

tous les jours aux carrefours dans Cotonou contrairement à la lettre des Evêques.

Malgré son allergie à la religion, l'auteur de l'article respecte heureusement l'un des préceptes de l'Ecriture Sainte: «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front». Qu'il me plaise de souhaiter que pour des problèmes aussi importants pour la Nation, il fasse l'effort d'articles de meilleure facture. Il faut saluer aussi sa bravoure, c'est un facteur pour relever le défi d'une génération».

Convaincu qu'il ne me ménagera pas non plus, je lui livre la présente en guise de conclusion: «J'appelle journalisme, en littérature, tout ce qui intéressera moins qu'aujourd'hui. Tout ce qui paraîtra bientôt moins beau, moins spirituel, moins plaisant, moins imperturbable qu'il ne paraît au public d'aujourd'hui».

Si tu te sens assez sûr de toi, confiant en ta force... si tu n'as pas besoin, pour vivre des 'fruits de ton travail', je te conseille de te mettre à dos le journal et les journalistes.

Le propre du journal est d'occuper le public avec ce qui demain l'intéressera moins qu'aujourd'hui. André GIDE.

Heureusement que cette pensée ne s'applique pas à tous.

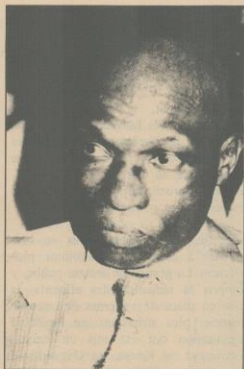
Lucien CHEDE
Professeur de Chimie à l'UNB/FAST

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

SÉNÉGAL : ABDOULAYE WADE ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE RÊVE RÉALISÉ

Le Sénégal vient de tourner une nouvelle page de son histoire. Maître Abdoulaye Wade sera investi président de la République du Sénégal le samedi 1^{er} avril 2000. Ce sont les résultats des urnes du deuxième tour de la présidentielle organisée le dimanche 19 mars dernier au Sénégal qui en ont décidé ainsi. Wade l'emporta sur son rival Diouf avec plus de 58 % des voix. Ainsi tomba le mythe de l'invincibilité de Diouf qui passa plus de vingt ans au pouvoir comme si le Sénégal était dans un régime de parti unique.

« À cœur vaillant, dit-on souvent, rien d'impossible ». Wade sait désormais que cette boutade du Français Pierre Corneille n'a pas été prise à défaut. Juste après sa victoire, M^{re} Wade se retira pour une retraite à Touba, ville sainte des Mourides, la confrérie religieuse musulmane à laquelle il appartient. Cette victoire de Wade démontre une fois encore que nulle part ici ou ailleurs en Afrique la jeunesse ne doit plus être laissée pour compte, comme un pauvre parent. Cette victoire, Wade la doit à la jeunesse sénégalaise. Elle qui devient un véritable poids, une dynamique qui propulse les vieux ambitieux politiques africains à la magistrature suprême. À 74 ans, Abdoulaye Wade, pour la toute première fois après de dures années de combat politique, a su négocier et bénéficier de la clémence et de la générosité de



Le Président Abdoulaye Wade

la jeunesse sénégalaise qui veut un changement. Dès le dimanche 19 mars déjà Wade s'est défendu d'avoir fait des promesses démagogiques. Car, a-t-il dit « je suis un homme responsable ». Il réaffirme toutefois son intention et sa ferme volonté de s'occuper des jeunes qui ont voté majoritairement pour lui. Quant à M. Moustafa Niasse, futur premier ministre de Wade il a souligné que la prochaine

équipe gouvernementale aura pour urgence de remédier aux problèmes les plus difficiles que connaissent les populations sénégalaises comme celui de la « grande misère ».

Toujours à ce propos, il a réaffirmé que la sécurité et la santé des Sénégalais font partie des priorités auxquelles s'attellera l'équipe gouvernementale. Voilà selon M. Niasse les dossiers urgents auxquels il faudra vite trouver solution et sans quoi le Sénégal ne peut prétendre au développement et à la croissance. Au sujet de la formation de la nouvelle équipe gouvernementale, le futur premier ministre de Wade a affirmé sans ambages son intention « d'utiliser toutes les compétences en place ». Toutefois il a précisé que des structures dispendieuses tel que le Sénat, serait supprimé.

Somme toute, comme un médecin qui a su faire un bon diagnostic des maux qui minent la République du Sénégal avec une superficie de 197.000 km² et une population estimée à 6.000.000 d'habitants, le président Wade et son équipe sauront-ils réellement combler les attentes du peuple sénégalais ? Espérons qu'ils fassent preuve d'esprit de discernement, d'écoute, de négociation pour un meilleur devenir du Sénégal et de sa démocratie.

Prosper Hodonou

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

➤ Dans le cadre du programme de développement des ressources humaines qui sera mis en vigueur au mois d'avril 2000, il est recommandé d'accorder à la République du Bénin un prêt du Fonds africain de développement (FAD), d'un montant de 10,00 millions de dollars soit environ 8.535,05 millions de F CFA et un don d'un montant de 2,00 millions de dollars soit environ 1707,01 millions de F CFA.

➤ Au terme du conseil des ministres du mercredi 8 mars 2000, un décret portant relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) a été adopté. Et le SMIG passe de 21.924 F à 25.000 F CFA soit une augmentation de 14,03 % applicable à compter du 1^{er} mars 2000.

➤ En 2025, la population du monde atteindra huit milliards. Par conséquent, la demande en eau s'accroîtra de 17 % pour l'irrigation, de 20 % pour l'industrie et de 70 % pour les ménages.

➤ À la Banque of Africa (BOA-Bénin), les dépôts de la clientèle constituent le moteur de sa croissance. D'un total de 14,4 milliards de F CFA au 31 décembre 1999, les dépôts de la clientèle se sont élevés à 112,4 milliards de F CFA à fin 1999.

➤ Jeudi 23 mars 2000, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Antoine Idji Kolawolé et l'ambassadeur de France, près le Bénin, Jacques Courbin ont paraphé à la salle de conférence du département des documents consacrant l'aide de 500 millions de F CFA aux médias du Bénin.

➤ Les 103 points d'eau réalisés dans les départements du Mono et du Couffo, ne couvrent que 45,92 % des besoins en eau des communautés rurales.

➤ À l'ouverture de la première session ordinaire pour l'année 2000, de l'assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), le président de cette institution, M. Moufouaou Wassi a indiqué qu'au nombre des actions menées on peut citer entre autres, la vulgarisation des actes uniformes du traité de l'OHADA, la création de l'association de développement des exportateurs ; la signature avec la banque mondiale d'un accord de crédit de plus de 19 milliards de F CFA pour la mise en place d'un projet pour améliorer l'environnement et la compétitivité des entreprises du Bénin, la confection de plaquettes sur le Bénin et ses potentialités économiques et la réalisation d'un répertoire des dispositifs de financement d'appui aux PME / PMI.

➤ Pays le plus peuplé du continent africain avec près de 120 millions d'habitants, le Nigeria est le plus grand producteur de pétrole de l'Afrique subsaharienne et le cinquième producteur de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), avec un peu moins de deux millions de barils par jour. Il figure toutefois parmi les 20 pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant passé de 1000 dollars, environ à 600.000 millions de F CFA à la fin des années 70 à 240 dollars, environ 144.000 millions de F CFA en 1996 selon la banque mondiale.

ABDOULAYE WADE, UN CHEF D'ÉTAT BARDÉ DE DIPLÔMES

Âgé de 74 ans, Abdoulaye Wade est un grand universitaire bedonnant de diplômes. Double agrégé en droit public et en sciences économiques, il fait partie des fines crèmes de sa génération. Son cursus universitaire en témoigne :

— 1947, il obtient un diplôme d'enseignant à l'École normale fédérale de l'Afrique occidentale française, William Ponty Sébikotane, Sénégal.

— 1950-1951, trois ans plus tard, il débarque à Paris au Lycée Condorcet, où il suit des cours en Mathématiques élémentaires et supérieures.

— 1952-1955 : il quitte Paris pour Besançon et Dijon.

Il s'inscrit en Droit et en Psychologie générale. Parallèlement, il obtient un certificat d'études supérieures en Sociologie et en Sciences morales à la Faculté des Lettres de Besançon.

— 1957-1958 : il obtient un certificat d'études supérieures en Mathématiques Générales, en Physique-Chimie MPC. Il est reçu au diplôme d'études supérieures en Économie, Université de Dijon.

— 1958-1959 : Abdoulaye Wade devient M^{re} Wade. Il entre au barreau de Grenoble. Il continue à « glaner » les titres univer-

sitaires : Certificat d'études supérieures en Psychologie-sociale à l'Université de Grenoble. Diplôme d'études supérieures en Droit public, et diplôme d'études supérieures en Économie.

— 1959-1966 : Retour au pays « natal ». M^{re} Abdoulaye est assistant à l'Université de Dakar.

— 1967 : Un an plus tard, il est encore parti.

Il débarque à Boston aux États-Unis pour des recherches en Économétrie.

— 1968 : Cap sur Paris. Il est assistant à la Faculté de Droit et d'Économie, Paris II Université d'Assas.

— 1970 : Assistant à la Faculté de Droit et d'Économie à la Sorbonne.

Second semestre : Il est définitivement rentré au pays. Il est nommé Doyen de la Faculté de Droit et de Science économique.

— 1959-1988 : Avocat à la Cour d'Appel.

Sources : *Cafard Libéré* n° 642 du 22 - 23 mars 2000 paraissant à Dakar (Sénégal)

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

BONNE GOUVERNANCE : LA DÉMOCRATIE POLITIQUE NE SUFFIT PAS

Depuis quelques années, la bonne gouvernance, bonne de préférence, est au centre de tout discours sur le développement : le développement durable ne dépend pas que des facteurs économiques mais aussi de tout un environnement, la bonne marche des affaires publiques conditionne de plus en plus l'aide internationale. Mais, à force d'utiliser cette notion, sa signification s'est brouillée. Deux hauts responsables de la Banque africaine de développement (BAD) en proposent une définition affinée, plus opérationnelle.

La bonne gouvernance implique, au sens général, les relations entre un gouvernement, la société civile et les citoyens. On pense que le but est atteint quand le régime politique est démocratique. Or, dans une étude publiée par Abdallah Handok, économiste principal à la BAD et Henoch Kifle, directeur de l'Institut africain de développement de la BAD, les auteurs soulignent que certains régimes autoritaires, en Asie par exemple, ont mis en place des systèmes bureaucratiques et administratifs efficaces et tournés vers le développement. En revanche, certains pays, en Afrique notamment, reconnaissent la souveraineté populaire et procèdent à des élections, mais se caractérisent par une administration inefficace et vénale. Ils proposent donc de décomposer la notion de gouvernance en trois pôles : politique, économique et administratif. L'objectif étant d'appliquer les réformes au niveau adéquat.

La gouvernance politique recouvre le processus d'élaboration des règles, la participation populaire aux prises de décision, l'obligation, pour un gouvernement, de rendre compte de son action. La

gouvernance économique concerne la gestion des ressources et des activités économiques, la place du secteur privé, le cadre juridique des activités économiques et des investissements. La gouvernance administrative porte sur la manière dont les politiques et réglementations sont mises en œuvre. Car, au bout du compte, la bonne gouvernance n'est pas une fin en soi, l'ubie des pays développés, mais plutôt une condition nécessaire au développement durable.

UN BILAN INÉGAL

Pour ces responsables de la BAD, des progrès ont été accomplis sur le continent africain en matière de gouvernance mais le bilan est inégal, en fonction des trois critères retenus, dans la plupart des pays.

Des changements politiques majeurs sont intervenus en Afrique dans les années 90. Constitutions, élections, droits de l'opposition sont apparus au Mali, Kenya, Malawi, Éthiopie, Afrique du Sud, Botswana, Maurice, etc. Des améliorations en matière de droits de

l'homme sont reconnues au Nigeria, Ouganda, Gambie, Namibie, Mozambique.

Parallèlement, de nombreux pays ont enregistré des changements dans les relations entre l'État et l'économie, dont particulièrement, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, la Tanzanie, l'Éthiopie, la Zambie et le Zimbabwe. Ces pays ont favorisé le secteur privé, créé un cadre plus propice au marché et à l'investissement, restructuré, privatisé ou liquidé les entreprises publiques déficitaires.

Enfin, des gouvernements se sont attachés à créer des institutions plus efficaces. La gestion du secteur public, y compris la réduction des effectifs, la mise en place de systèmes de contrôle financier plus stricts et une meilleure organisation ont été mis en œuvre, notamment au Kenya, en Ouganda, au Zimbabwe, au Mali, au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Tanzanie. Parfois même des institutions jugées inutiles ou inefficaces ont été supprimées ou ont fusionné.

Cette réforme de la fonction publique s'est accompagnée, dans certains pays, d'une lutte contre la corruption en revisant les indemnités, en modifiant les recrutements, en créant des services recueillant les plaintes, en instaurant la formation technique et continue des personnels.

Francine Quentin

LE SAVIEZ-VOUS

UNE CIGARETTE C'EST ONZE MINUTES DE VIE EN MOINS

Des scientifiques britanniques viennent de calculer qu'à chaque fois qu'on grille une cigarette, on raccourcit en même temps sa vie de 11 minutes. De toute façon, un fumeur moyen retrancherait quelque 6,5 années de son existence en s'adonnant à la cigarette toute sa vie. Ce calcul a été fait à partir du cas d'un homme quelconque qui commence à fumer à l'âge de 17 ans et continue jusqu'à 71 ans, consommant ainsi 311 688 cigarettes. En s'abstenant de fumer une seule cigarette, cet homme hypothétique ajoute une journée et demi à sa vie. Les chercheurs de l'université de Bristol concluent que 11 minutes, ce n'est pas rien dans une vie : pendant cette période on peut faire l'amour ou encore téléphoner à un ami. Quant à la journée et demi de plus, disent-ils, elle peut permettre de faire le tour du monde en avion ou de profiter d'un week-end en amoureux.

ULTRA PROLIFIQUES

En 1999, les maternités de Jérusalem ont reçu soixante femmes qui ont accouché de leur dix-septième enfant, et 580 qui ont eu leur dixième enfant. Particularité de ces mamans comblées : elles appartiennent toutes à la communauté juive ultra-orthodoxe. Une récente étude publiée par des médecins de cette même communauté assure qu'un nombre élevé de grossesses ne nuit pas à la santé de la mère...

LA FOIRE NATIONALE AGRICOLE : ÉDITION 2000

APPREHENSION DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU BÉNIN

La foire nationale agricole édition 2000, qui s'est ouverte le 20 mars dernier au stade de l'Amitié a pris fin le lundi 27 mars 2000.

En conclusion, le ministre du développement rural M. Théophile Nata, a indiqué que la foire a permis aux uns et aux autres de mieux apprécier les grandes orientations de la nouvelle politique agricole du Bénin. Cette nouvelle politique qui confirme le rôle premier que doit jouer le secteur privé dès lors que l'État se retire des activités de production et de commercialisation. Les paysans et les autres opérateurs économiques sont désormais les maîtres incontestés du processus du développement rural a déclaré le ministre du développement rural.

L'affluence permanente à cette foire s'explique, selon le ministre Nata, par le fait qu'elle a vraiment su combler les attentes du public par la grande diversité des produits et des équipements exposés. Elle a également servi d'un centre de réflexion sur les problèmes importants du secteur rural que sont la diversité de la production agricole d'exportation et le financement de l'agriculture dont dépend sa modernisation tant au plan de la maîtrise de l'eau que de l'amélioration des moyens de production. À la fin de la cérémonie de clôture, 30 prix d'une valeur totale de 1 535 000 FCFA ont été remis aux trente meilleurs exposants avec un accent particulier sur ceux qui ont exposé sur la transformation des produits agricoles.

ABP

1,2 MILLIARD DE FRANCS CFA POUR APPUYER L'ÉDUCATION À DISTANCE

Le ministre des Finances et de l'Économie, Abdoulaye Bio-Tchané et le représentant résident de la Banque mondiale au Bénin, M. Sidi M. Boubakar ont signé, vendredi 24 mars 2000 à la salle de conférence du ministère des Finances et de l'Économie, un accord de crédit pour le financement du projet d'appui au centre d'éducation à distance.

D'un montant de 1,83 million de dollars soit 1,2 milliard de F CFA, ce premier crédit accordé par la Banque mondiale au Bénin s'inscrit dans le cadre de son appui à la mise en place des centres d'éducation à distance dans dix pays à travers le monde dont quatre en Afrique à savoir le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Bénin.

Selon le représentant résident de la Banque mondiale, le centre d'éducation à distance devra permettre aux décideurs béninois, aussi bien du secteur public que du secteur privé, de suivre, à partir de Cotonou, l'évolution des connaissances au niveau international, dans leurs domaines d'activités respectifs en utilisant les technologies les plus récentes en matière d'information et de communication.

Ce centre devra être opérationnel dès le 15 avril prochain. Il sera composé d'une station terrienne de réception par satellite et de terminaux interactifs.

ABP